MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 86 (1987), p. 37-89

Bernard Boyaval

Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	
9782724711288	*Karnak-Nord XI*	Colin Hope
9782724711622	*BIFAO 126*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

CONCLUSIONS PROVISOIRES SUR LES ÉTIQUETTES DE MOMIES EN LANGUE GRECQUE

Bernard BOYAVAL

Aux deux synthèses qu'A. Bataille, *Rev. Arch.* 6e série, 25, 43-56, et J. Quaegebeur, *PLB* 19, 232-59, ont consacrées aux étiquettes de momies, nous souhaitons ajouter des remarques que nous ont inspirées nos recherches en ce domaine, commencées avec la publication des étiquettes grecques du Louvre [1]. Elles seront forcément provisoires, la littérature des étiquettes n'ayant pas encore atteint son extension définitive et les démotisants ayant beaucoup moins édité que les hellénistes [2].

Nous insisterons sur des aspects jusqu'à présent négligés.

Quelques observations, d'abord, sur l'accompagnement des corps. J. Quaegebeur, *o.c.*, 257-9, a vigoureusement souligné l'intérêt qu'il y aurait à établir, dès que possible, un *corpus* général des étiquettes de momies grecques et démotiques; il a également dénombré, avec une grande précision, les conditions matérielles qu'une telle entreprise devrait respecter. En étudiant cette littérature, nous avons toujours été gêné par l'expression « *étiquettes de momies* ». Elle couvre aussi, en effet, des aires d'emploi non funéraires, puisque certaines étiquettes n'ont pas servi à acheminer des défunts [3]; d'autre part, les bois percés n'ont pas été d'un emploi universel dans cette fonction puisqu'on trouve au moins des papyrus probablement utilisés dans le même but [4]. Les formulations de l'anglais (« *mummy tags* », « *mummy labels* ») ou de l'allemand (« *Mumientäfelchen* », « *Mumienschilder* ») ne sont pas plus satisfaisantes. Nous avons exprimé ces difficultés dans une note [5], qu'on pourrait résumer ainsi : si l'on veut rassembler en *corpus* les bois percés de trous de suspension, il faudra y inclure des documents qui n'ont pas servi à l'accompagnement des morts; si l'on veut grouper les documents qui ont sûrement accompagné

[1] *CRIPEL* 2, 155-264; 3, 151-261; 4, 173-254; 5, 237-339.

[2] Quaegebeur, *o.c.*, 258 : « (...) *special mention must be made of the large amount of demotic tags which, due to the arrears of demotic studies as compared to Greek papyrology, have often not yet been read* ».

[3] Ainsi, dans Nachtergael, *Pap. Brux.* 15 (1978), p. 81-2, n° 32, celle qui a servi à enregistrer la mise en gage d'une paire de boucles d'oreilles en or, pour 24 drachmes, chez un prêteur.

[4] *P. Lille* C. 76/1-2 (*ZPE* 31, 118-20).

[5] A paraître dans le *CRIPEL* 7, sous le titre « *Remarques sur la définition des étiquettes* ».

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

des morts, il faudra élargir le *corpus* au-delà des bois percés; pour surmonter ces contradictions, il faut privilégier la fonction et négliger les supports, donc inclure les bois percés dans un ensemble plus large, celui des *documents d'accompagnement de défunts*. L'un des premiers commentateurs d'étiquettes, G. Möller, avait déjà suggéré cette démarche, *Demotische Texte aus den königlichen Museen zu Berlin,* I. *Mumienschilder,* p. 5-6, en proposant pour elles l'appellation générique de « *Speditionsvermerke* ». Les pages qui suivent s'inscrivent délibérément dans cette perspective.

Il convient, en priorité, d'isoler les documents qui, malgré l'apparence, pourraient n'avoir pas eu de finalité d'accompagnement. Certains ont peut-être servi de brouillons à des graveurs de stèles [1]. La rédaction des étiquettes et la gravure des stèles avaient lieu, sinon aux mêmes endroits, du moins dans des endroits très proches l'un de l'autre. On devait rédiger les étiquettes à l'entrée des ateliers d'embaumement, quand les cadavres quittaient les mains amies qui les avaient conduits pour entrer en salle de momification [2], donc dans les nécropoles ou tout à côté d'elles; les ateliers de graveurs, comme les magasins de nos actuels marbriers, devaient se trouver, eux aussi, très près de ces nécropoles, s'ils n'y étaient pas inclus. On peut donc imaginer que des familles, qui avaient mené leurs défunts à la nécropole pour les y faire embaumer puis inhumer, aient utilisé le matériau par excellence des taricheutes, le bois, pour établir, avec les graveurs, le brouillon des stèles. Il est probable, en effet, qu'il ait été plus commode de négocier sur place. Si cette hypothèse trouvait un jour confirmation, il conviendrait de classer ces textes à part, sous une rubrique distincte des « *brouillons présumés de stèles* » [3] [4]. On peut faire des remarques parallèles sur un petit groupe d'étiquettes qui porte des restes d'exercices d'écriture sur l'alphabet grec [5]. S'il est imaginable que des écoliers aient utilisé des bois d'étiquettes, achetés ou récupérés dans des nécropoles ou chez des taricheutes proches d'une école, nous préférons y voir des traces de l'entraînement des employés funéraires, donc des

[1] Pour ces documents comme pour ceux dont l'analyse suit, une démonstration nous paraît impossible. On ne peut que suggérer des hypothèses.

[2] C'est aussi l'opinion de Quaegebeur, *o.c.*, 235 : « *The specific function of the label in addition to the bandage text becomes clear when one remembers that the corpse had to remain identifiable before wrapping, i.e. while in the embalmers' workshop and during the mummification process* ». V. aussi p. 238 : « (...) *the tag was affixed, not at burial, but immediately after death, during mummification* ».

[3] Exemples d'étiquettes à formulaires épigraphiques sur *SB* I, 3 826 et 4 387 (*BIFAO* 80, 152-6); V, 8 696 (*BASP* 17, 119-22).

[4] Exemples d'étiquettes à dispositions épigraphiques sur *CEML* 746 et *SB* X, 10 389 (*Anagennèsis* III/1, 121-3).

[5] *CEML* 329, 514, 1 092 (*Anagennèsis* III/1, p. 67).

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

copies de professionnels adultes. Il faut leur réserver une autre rubrique. On l'imaginerait aisément intitulée « *étiquettes à finalité pédagogique* ». Il faudrait regrouper également des étiquettes que le luxe ou la fragilité de leurs supports rendaient particulièrement inaptes à accomplir, dans de bonnes conditions, leur fonction d'accompagnement [1], si l'on ne veut pas supposer que des familles aient délibérément négligé les risques de vol ou de destruction. Nous avons pensé que, si elles avaient servi non à accompagner mais à commémorer comme des stèles, leur décoration et l'originalité de leur support (faïence, terre cuite [2]) s'expliqueraient mieux. Elles seraient alors les seules étiquettes qu'on puisse légitimement qualifier de « *substituts de stèles* » ou de « *stèles de pauvres* », la fabrication d'une plaquette de faïence ou de terre cuite ayant été, presque certainement, moins coûteuse que la gravure d'une stèle funéraire. Le cas de quelques ostraca de Varsovie, aujourd'hui détruits [3], doit être de même réglé à part. Ils portent des textes d'étiquettes qu'on s'étonne de rencontrer sur des tessons, particulièrement rebelles à une finalité d'acheminement, la poterie se prêtant mal, par sa fragilité, au percement de trous de suspension et au transport. Nous y avons supposé des « *brouillons d'étiquettes* » [4] et l'on pourrait imaginer cette appellation pour leur rubrique. On ne peut exclure non plus que certaines étiquettes aient été plaquées sur des monuments funéraires. J. Quaegebeur, *o.c.*, p. 236, a signalé le cas curieux de deux étiquettes (inédites en 1978) de Bruxelles, d'une taille exceptionnelle et percées de trois trous [5]. Ne pouvant justifier autant de trous pour faire passer une seule ficelle, il s'est demandé si ces étiquettes n'étaient pas destinées à être clouées, par des chevilles sur des sarcophages, eux-mêmes en bois.

Les modalités de l'accompagnement funéraire ont été, d'autre part, plus diverses que l'ont cru les commentateurs récents. Nous avons fait observer [6] qu'ils avaient abusivement restreint le rôle des étiquettes, en les supposant uniquement utilisées entre les lieux

[1] *SB* I, 821, 4 235, 5 626 (*Anagennèsis* III/1, 102-6).

[2] Dans *Anagennèsis* III/1, 103, il y a une erreur matérielle : le texte répète deux fois la mention de *SB* 5 626, au lieu de citer successivement *SB* 4 235 et 5 626. C'est *SB* 4 235 qui est en terre cuite et *SB* 5 626 est une tablette recouverte de lin stuqué et peint.

[3] *SB* VI, 9 601/1-7.

[4] Dans un article à paraître après le *BASP* 20, sous le titre « *Remarques sur SB VI, 9 601/1-7* ».

[5] Quaegebeur, *o.c.*, 236 : « *Two exceptionally large specimens (ca. 20 × 10 cm.), now in Brussels, with beautifully cut texts mentioning two brothers who were to be buried in Thynis in the Hermopolite nome, have three holes each : above, left and right. Here it may be asked whether these holes could not have been designed to be affixed by means of wooden pegs, perhaps to a simple wooden coffin* ».

Dans une publication d'ensemble, il y aurait également lieu de leur réserver une place particulière.

[6] *BIFAO* 85, 66-7.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

d'embaumement et d'inhumation. Plusieurs tablettes ont servi sur d'autres trajets. Nous avons déjà signalé [1] le cas d'une tablette qui a accompagné un cadavre non momifié du lieu de son décès au lieu de son inhumation, qu'il soit ou non passé, dans l'intervalle, par les mains des taricheutes. Il n'est pas légitime de parler ici d'étiquette de momie, même si elle en a les caractéristiques, puisque le document a accompagné un corps non momifié [2]. Elle ne saurait être exclue, en revanche, d'un *corpus des documents d'accompagnement*, dans une classe distincte. Nous avons également signalé le cas [3] d'une étiquette qui a servi à réexpédier un corps d'une nécropole à une autre. On pourrait imaginer une subdivision des « *bulletins de réexpédition de momies* ». L'accompagnement pouvait aussi prendre des formes épistolaires. Les tablettes nous en fournissent un bon exemple [4], où le support est un bois percé et le formulaire celui d'une lettre grecque traditionnelle [5]. Les papyrus nous en fournissent probablement un autre [6] où, à l'inverse, le support est un petit coupon de papyrus rectangulaire, typique de la littérature épistolaire, et le formulaire (*ὁ δεῖνα καὶ ὁ δεῖνα ἀπὸ τῆς κώμης ζ* : « *x et y originaires du village z* ») indubitablement imité des étiquettes de momies.

Telles sont les quelques subdivisions qu'on peut déjà prévoir pour un éventuel *corpus des documents d'accompagnement de défunts*. Bien entendu, la liste n'en est pas close.

Une interrogation porte sur les limites, malaisées à cerner, de cette littérature : des documents funéraires de nature différente conservent probablement la trace d'étiquettes aujourd'hui perdues ou encore à découvrir. Ainsi, nous avons cru pouvoir en déceler une copie sur une plaque de sarcophage probablement antique [7] et des imitations épigraphiques modernes et maladroites [8]. Bien qu'un sarcophage et des stèles fausses n'appartiennent pas à la littérature de l'accompagnement, il nous semble qu'un *Corpus* tel que nous sommes en train de l'imaginer doive consacrer également une rubrique à ces « *révélateurs possibles d'étiquettes* ».

Pour aborder successivement les points sur lesquels il nous paraît nécessaire de compléter ou de nuancer ce qui a été écrit, nous utiliserons la disposition en paragraphes.

[1] *Anagennèsis* I/2, 189-91, à propos de *SB* VI, 9 126.

[2] *Σῶμα γυμνόν*. Par opposition, *σῶμα κεκηδευμένον* désigne le corps « traité » par les momificateurs dans *Wilcken Chrest.* 499, 4-5.

[3] *CdE* 105, 164-6, à propos de *SB* I, 5 144.

[4] *SB* I, 3 939 dans *Anagennèsis* I/2, 189-91.

[5] L. 18 : *παρακαλῶ ὑμᾶς*. L. 23-25 : *ἐρωτῶ ὑμᾶς ἀποστῖλαι ἐπιστολήν*.

[6] Les deux *P. Lille* C. 76/1-2 évoqués plus haut (*ZPE* 31, 118-20).

[7] *Anagennèsis* II/1, p. 31-7, à propos de *SB* V, 8 369.

[8] *ZPE* 15, 289-91, à propos de *SB* I, 642 et 1 172.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

§ 1. Les modalités d'utilisation des étiquettes.

Sur ce sujet, l'article d'A. Bataille contient deux erreurs. La première consiste à affirmer que les étiquettes n'avaient pas été utilisées avant l'arrivée des Romains, mais J. Quaegebeur n'a eu aucune peine à administrer la preuve du contraire [1]. La seconde, sur laquelle J. Quaegebeur est resté muet, consiste à supposer qu'aux époques où elles sont attestées aucun autre mode d'accompagnement écrit des défunts n'avait coexisté avec elles. Nous ne voyons pas d'autre sens possible à sa déclaration, *o.c.*, p. 48 : « *Dans son déplacement la momie va être accompagnée parfois d'une lettre sur papyrus et, à partir du IIe siècle de notre ère, d'une étiquette* (...) ». L'hypothèse d'une succession chronologique est peu vraisemblable car elle suppose une intervention administrative avec ordre de changer les choses à un moment donné. Or, le soin des morts relevait de l'initiative privée; c'étaient donc les familles qui géraient ce domaine et, de fait, nous n'avons aucun témoignage de législation sur ce sujet, tout au long de la période considérée. Puisque les familles agissaient à leur gré, la coexistence de différents modes d'accompagnement n'aurait rien de surprenant et l'abondance des étiquettes, à l'époque romaine, peut, au plus, signifier que c'était alors, des modes d'accompagnement, de loin le plus fréquemment utilisé. C'est ici que les *P. Lille C* 76/1-2, mentionnés plus haut, en note, peuvent être fructueusement examinés. La présence de deux individus sur chaque coupon de papyrus évoque l'habitude, bien connue par ailleurs, des expéditions groupées. Ces deux coupons avaient une destination commune puisque l'un des deux porte ἀπὸ τῆς κώμης Γιώβαστι (« *x originaire du village de Tiôbasti* ») et l'autre ἀπὸ τῆς αὐτῆς κώμης (« *x originaire du même village* »); la seconde séquence serait devenue inintelligible en cas de séparation des deux coupons. Dans l'article que nous leur avons consacré, nous les avons appelés, avec un point d'interrogation, des « *bordereaux d'expédition de momies* », expression qui offre l'avantage de ne préjuger en rien du rôle exact qu'ils ont pu jouer. On pourrait imaginer qu'ils aient accompagné des morts « non étiquetés »; on ne peut pas exclure non plus qu'ils aient été des doubles d'étiquettes portées par ces morts, garantissant leur identification en cas de vol ou de perte des dites étiquettes; on pourrait aussi y voir des pièces d'archives, enregistrant la bonne arrivée des corps dans la nécropole de destination ou l'atelier des taricheutes. Une quatrième hypothèse enfin ne peut être rejetée, qui ferait d'eux des brouillons d'étiquettes, rédigés avant l'expédition au lieu des décès. Aucune de ces suppositions n'est vérifiable. Mais on peut au moins dire que si ces coupons (probablement

[1] Quaegebeur, *o.c.*, 232 et 241-2.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

du III[p]) avaient servi de billets d'expédition à des momies et joué le rôle dévolu aux étiquettes, ils représenteraient un autre mode d'accompagnement des défunts, exactement contemporain de l'emploi, beaucoup plus fréquemment attesté, des étiquettes. Nous admettrons donc la possibilité d'une diversité des modes d'accompagnement.

§ 2. La finalité des étiquettes.

Pour J. Quaegebeur, elles ont eu deux fonctions d'importance *égale,* commémorer, acheminer [1]. Mais nous avons des motifs de mettre en doute cette ambivalence. Avec beaucoup de prudence, A. Bataille ne leur avait attribué que la seconde fonction [2]. Des raisons matérielles (leur fragilité, leur petite taille [3]) et philologiques (textes trop obscurs pour perpétuer correctement le souvenir des morts [4]) déconseillent de leur attribuer une fonction commémorative. Entre J. Quaegebeur et A. Bataille, il y a place pour une opinion nuancée : quelques étiquettes signalées plus haut [5] ont pu avoir une fonction commémorative, d'autres sont si peu claires qu'elles n'ont certainement pas pu jouer ce rôle [6]. Toutes, après l'inhumation, permettaient aux employés de la nécropole de retrouver les coordonnées des défunts et avaient ainsi une utilité administrative. Il vaudrait mieux dire que les étiquettes avaient, en général, deux fonctions, l'une accompagnatrice (jusqu'à l'inhumation) l'autre signalétique (après l'inhumation).

§ 3. La datation des étiquettes.

J. Quaegebeur a centré son analyse [7] sur la difficulté de dater avec précision la quasi-totalité des étiquettes, malgré les indications que peut fournir, sur les bilingues, la philologie égyptienne et souligné l'aide insuffisante de la paléographie. On peut compléter ces remarques. Le premier complément concerne les traces subsistantes des groupements initiaux de momies [8]. Comme les tombes de nos cimetières contemporains alignées au fur et à mesure de leur creusement, les momies devaient être disposées dans l'ordre de

[1] *O.c.*, 237 : « (...) *the label was not solely a means of identification but also a memorial : the name of the deceased had to be perpetuated. That the purposes of identification and commemoration can go together is indeed apparent* (...) *A second function the label sometimes had was that of shipping tag or bill of lading* ».

[2] *O.c.*, 48.

[3] *BIFAO* 80, 155.

[4] Exemples parmi d'autres dans *BIFAO* 80, 149-52, *Anagennèsis* III/1, 111-6.

[5] *SB* I, 821, 4 235, 5 626.

[6] *BIFAO* 80, 149-52, *Anagennèsis* III/1, 111-6.

[7] *O.c.*, p. 240-3.

[8] *BASP* 18, 101-18.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

leur inhumation, à l'intérieur des divisions des nécropoles, et, apparemment, on peut encore repérer quelques séries chronologiques [1]. Le second complément concerne la datation des rares étiquettes reconnues comme chrétiennes [2]. Quelques-unes sont tardives [3] et J. Quaegebeur tient une étiquette copte de moine pour la plus récente de toutes [4]. Mais la quasi-totalité de l'ensemble des étiquettes date des II-III^{p}; si l'on choisit une chronologie basse pour les chrétiennes (le V^{p} par exemple), on les excentre du gros de la production et l'on ouvre une sorte de « trou noir » d'un bon siècle au moins entre des milliers de témoins païens et une demi-douzaine de textes chrétiens. Pour dater *CEML* 1 115, que son onomastique assigne presque certainement à la zone panopolitaine [5], laisser un tel laps de temps serait peu vraisemblable, puisque le gros de la production de la nécropole de Sohag (datée ou datable) se situe entre le début du II^{p} et le troisième quart du III^{p} [6]. Or rien ne permet de supposer un abandon momentané de la nécropole, suivi d'une réutilisation tardive des lieux par les chrétiens. Mieux vaut donc proposer une chronologie haute pour les étiquettes chrétiennes qui proviennent sûrement ou probablement du secteur : au plus tard le III ou le début du IV^{p}. Vraisemblablement, ce sont des témoins précoces de la christianisation, juste avant la floraison épigraphique du IV^{p}, dans les zones les plus vite évangélisées de l'Egypte [7]. Le troisième complément concerne les emplois d'*Aurélios/Aurélia*. J. Quaegebeur les a évoqués [8], pour rappeler l'assertion bien connue : tout(e) *Aurélios/Aurélia* date au plus tôt de 212^{p}. Il faut cependant ajouter que des raisons logiques ont pu amener, parfois, les scribes à omettre *Aurélios/Aurélia*, et qu'il y a ainsi, certainement, des *Aurélii* méconnus de nous après 212^{p}. L'exemple significatif de *SB* VI, 9 126 [9] montre que les scribes s'abstenaient de porter ces mentions, en particulier dans les groupages de momies. La présence d'*Aurélios/Aurélia* date automatiquement le document qui les porte, mais leur absence ne peut pas être interprétée, de manière aussi automatique, en sens inverse.

§ 4. Les écritures des étiquettes.

La collection du Louvre nous oblige à nuancer fortement certaines affirmations récentes. L.C. Youtie, *Coll. Youtie II* (1976), p. 631, écrit : « *The handwriting on the mummy labels*

[1] *Ibidem*, 107.

[2] *BIFAO* 80, 167-9,

[3] *BASP* 18, 115, à propos de *SB* I, 3 522, qui date d'une huitième indiction.

[4] *O.c.*, p. 243, 110.

[5] *BIFAO* 80, 169.

[6] *BASP* 18, 115.

[7] Naldini, *Il cristianesimo in Egitto*, p. 58 : « *In base alle attuali nostre conoscenze si può ritenere che la diffusione del cristianesimo* (...) *sia avvenuta* (...) *in determinati distretti più che in altri* » et *BIFAO* 80, 169 n. 1.

[8] *O.c.*, p. 241.

[9] V. notre article, à paraître dans le *BASP* 20.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

is almost always in large capitals, semi-rude to fairly well written, with few or no ligatures ». En écho à ces remarques, W. Clarysse, *ZPE* 40, 76, voit dans l'abondance des capitales la raison qui a pu amener les faussaires à cultiver particulièrement cette littérature : « *From the start a certain amount of fakes were mixed up with the ancient tags, no doubt because writing tablets of wood* (*either ancient or new-made*) *were readily available and because the large uncial handwriting of many labels seemed rather easy to copy* ». Or, la collection du Louvre offre, à l'inverse, une remarquable abondance d'écritures de chancellerie [1] et de cursives documentaires. Sans doute y a-t-il eu des contacts plus nombreux et plus précis qu'on ne l'a imaginé jusqu'à présent entre le monde des bureaux et celui des embaumeurs. Ce serait une information supplémentaire sur le recrutement des taricheutes. Aux commentateurs qui ont souvent insisté sur leurs négligences matérielles (fautes de langue, maladresse de certains tracés à l'encre, inachèvement ou mauvaise qualité de quelques gravures) et énoncé sur eux des jugements parfois « misérabilistes » [2], la collection du Louvre oppose, par le nombre de ses témoignages [3], une réalité souvent différente, montrant qu'il y a eu, chez les taricheutes, des mains exercées et formées à la discipline des bureaux. Côtoyant d'autres écritures médiocres, elles donnent l'impression d'un recrutement très mêlé.

[1] *Anagennèsis* II/1, 43-4. On peut ajouter un troisième indice de contacts entre les embaumeurs et les bureaux. Ce sont des dessins géométriques « *à forme d'entrelacs* » (approximativement ××××), qui apparaissent sur deux étiquettes monolingues du Louvre : *CEML* 509 et 581 (*CRIPEL* 3, 216-7 et 234). Dans les deux cas, les textes grecs couvrent une face, et les dessins, l'autre. Cette disposition a manifestement été choisie pour empêcher l'utilisation de la seconde face, au bénéfice d'un autre défunt. L'emploi de croisillons, pour empêcher des additions frauduleuses sur des documents administratifs, est bien attesté çà et là, par ex. sur des ordres d'arrestation (*P. IFAO* 4), des reçus de douane (*P. Mert.* I, 20, où l'éditeur propose une interprétation erronée, par une intention décorative : « *At the foot are seven crosses, apparently serving as a sort of ornamental border* »). Les rédacteurs de *CEML* 509 et 581 ont donc utilisé un procédé de bureau.

On peut éclairer l'étiquette *Mich. inv.* 4 533 (12) par *CEML* 509 et 581. Dans le *BASP* 17, 124, nous avons suggéré qu'elle avait été récupérée, vingt ans après l'utilisation de sa première face, pour permettre l'inscription d'un nouveau défunt, à la génération suivante, sur la seconde. C'est ce que les rédacteurs de *CEML* 509 et 581 ont voulu éviter.

[2] Ex. entre autres Quaegebeur, *o.c.*, 247 : « *Also, the sometimes poor knowledge of Greek, as is apparent from the confusion between nearly homophonic consonants* (...), *from morphological and syntactic errors and from erroneous word divisions* ... ».

[3] Il y en a 1 211, mais, deux d'entre elles suscitant des doutes (*CEML* 37 et 1 006 (*CRIPEL* 2, 178 et 5, 238-9)), nous appuyons nos dires sur 1 209 témoins (ex. *Anagennèsis* II/1, 21).

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

§ 5. Les données biométriques et sociologiques.

Depuis longtemps [1], on a songé à utiliser les données biométriques et sociologiques des étiquettes. J. Quaegebeur a, lui aussi, insisté, *o.c.*, p. 255, sur leur intérêt dans ces domaines : « *Sociological research on the basis of mummy labels is encouraged by their great number, which in certain studies permits statistical elaboration. Topics are the average age at death, clearly showing a considerable child death-rate but also instances of advanced age* (...). *Genealogical studies and the mention of occupations inform us about the level of society we meet in the labels. One of A. Bataille's main merits has been to disprove the generally received notion that we are dealing with mummies of people of the lower ranks, who could not afford any other funerary monument* (...) ». Il est juste de dire qu'A. Bataille a eu, le premier, le mérite de rejeter l'idée souvent répétée avant lui que les étiquettes émanent de couches sociales plus modestes que les stèles funéraires. Ses remarques [2]

[1] Ex. Pearson, *On the change in expectation of life in man during a period of circa* 2 000 *years, Biometrika* I, p. 261-4; W.F. Willcox, *The length of life in early roman Empire*, Congr. intern. population (1937), II, p. 15.

[2] Bataille, *o.c.*, p. 53-4 : « *Les métiers et les titres des morts, dans la mesure où ils sont indiqués, tant dans les* κατ' ἄνδρα *des UPZ que sur nos étiquettes, révèlent en général une petite aisance, parfois une condition assez chétive, parfois aussi un rang assez honorable, mais qui évoque plus rarement le cadre de la métropole que celui du bourg ou de la petite ville. Je ne souscrirai pas à la formule de H.R. Hall qui écrit : « The tickets belong chiefly to mummies of persons of the lower ranks ». Je dirai plutôt que les clients des choachytes et des nécrotaphes appartenaient à la classe moyenne de la* χώρα. *Nous savons par ailleurs que les pauvres n'étaient pas toujours momifiés et qu'on se contentait souvent de les enfouir dans le sable, enveloppés parfois d'une natte* ».

Nous avons mené une enquête comparative sur les métiers et les titres des étiquettes et des stèles. Malgré le petit nombre des témoignages recensés et le vague de leur terminologie, nous constatons que les mêmes séries figurent sur les unes et les autres. Il est donc tentant de supposer que lapicides et taricheutes recevaient leurs ordres de la même clientèle sociale. Sur les unes et les autres, on rencontre en effet des notables locaux ((ex)-gymnasiarques), des militaires qualifiés de *stratiôtai*, des marchands de textiles, vêtements, bière et légumes, des orfèvres, des travailleurs manuels de même type (tailleurs de pierres et carriers, (*archi*)-*téktones*, foulons, potiers, forgerons, maçons, meuniers et boulangers, cordonniers, barbiers, tisserands), les mêmes professionnels de l'élevage et de l'agriculture (bergers, apiculteurs, (*archi*)-*géôrgoi*), les mêmes techniciens (géomètres, *sitomètrai*, *mèchaneis*/*mèchanarioi*, changeurs et banquiers), des représentants des mêmes professions « libérales » (médecins, *oikonomoi*, agoranomes, *nomographoi*, *grammateis* et *didaskaloi*). Entre étiquettes et stèles, il y a identité des dénominations et des formulaires.

Bien entendu, il faut mettre à part l'épigraphie funéraire d'Alexandrie, où les dénominations militaires et administratives constituent la part la plus importante de la nomenclature, comme on pouvait s'y attendre dans la capitale politique du pays. On y trouve des vocables tels qu'archi-sômatophylaque, ilarque, hipparque, stratège,

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

sont confirmées par l'examen des professions évoquées sur les unes et les autres : ce sont les mêmes. De toute façon, les étiquettes sont forcément des révélateurs d'aisance sociale car elles impliquent la momification qui, avec sa durée moyenne de soixante-dix jours, son personnel nombreux et qualifié, la multiplication des opérations nécessaires [1], devait être très onéreuse pour les familles. Le reste du propos paraît exagéré. D'abord, la mention des professions ne permet pas d'ouvrir de véritables enquêtes sociologiques. Nous avons montré ailleurs [2] que seulement 7 % des étiquettes mentionnent des métiers, preuve d'une remarquable indifférence des familles et de l'administration à cet aspect de l'identité des morts. Nous avons également exposé [3] que leur syntaxe négligée (abréviations intempestives [4], hésitations sur des accords [5]) nous interdit souvent l'attribution individuelle de ces professions. Enfin, le vague des formulations ne permet pas de préjuger des niveaux sociaux : le mot κεραμεύς par exemple peut désigner un ouvrier, un artisan, un riche entrepreneur; il ne fournit aucune information sur le « standing » économique du porteur. D'autre part, il est probable que la momification ait connu son plus grand développement dans les milieux indigènes, proches des sanctuaires. Ce n'est sans doute pas par hasard qu'une étiquette mentionne le qualificatif rare ἱεροτέκτων [6]. Qui sait si, parmi les τέκτονες, ποιμένες, γέρδιοι etc. qui apparaissent çà et là sur nos tablettes, il n'y avait pas de nombreux employés de sanctuaires, attachés, qui à leurs bâtiments, qui à leurs troupeaux, qui à leurs ateliers? Si c'était le cas, il serait encore plus difficile de donner à ces qualifications professionnelles une valeur sociale.

Ce sont des réserves plus graves que suscitent les données biométriques. Il ne suffit pas, ici, de reprendre la longue litanie des reproches déjà adressés à l'épigraphie funéraire

hègèmôn, épitropos, (archi)-théore, qui n'apparaissent pas ailleurs. Il faut également mettre à part les dénominations sacerdotales, qu'elles soient chrétiennes (dans les dossiers tardifs et d'origine massivement monastique de Tehneh et de Panopolis) ou païennes (parmi les étiquettes où l'on trouve beaucoup de prêtres : 3 sur 6 témoignages de professions à Psônis, 1 sur 4 à Nèsos Apollinariados, 16 sur 22 à Bompaé).

[1] A. Bataille, *Memnonia,* p. 198-220.

[2] *ZPE* 18, 51, n. 7. Les étiquettes sont un peu plus précises, sur ce point, que les stèles. Notre enquête sur ces dernières aboutit à une moyenne de 4 à 5 % d'indications professionnelles et de titulatures. Si l'on centre l'analyse sur les cinq sites les plus productifs, Alexandrie, Tell el Yahoudijeh, Kom Abou Billou, Tehneh et Panopolis (*ZPE* 23, 225), on obtient des résultats très variables, qui reflètent probablement des différences locales de comportements et de mentalités (*ZPE* 21, 238 et 23, 226), ainsi par ex. 2,8 % (5 sur 173) à Kom Abou Billou, seulement 1,5 % (1 témoignage sur 66) à Tell el Yahoudijeh, mais 19,8 % (24 sur 121) à Panopolis.

[3] *Anagennèsis* III/1, 111 et sq.

[4] *Ibidem,* p. 111-3.

[5] *Ibidem,* p. 114-5.

[6] *SB* I, 789.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

en général [1], il faut insister sur les défauts spécifiques des étiquettes. Il y a, d'abord, l'obscurité du système de notation qui ne permet pas toujours de distinguer la date de l'âge. Nous avons eu l'occasion de montrer ailleurs [2] à quel point la solution des éditeurs modernes est trop systématique [3] pour ne pas impliquer d'erreurs. On ne peut pas dresser de liste sûre des attestations d'âges, et les témoignages que garantit une raison grammaticale [4] sont peu nombreux. Vient ensuite l'obscurité qui entoure l'origine de bien des tablettes. La plupart doivent avoir été trouvées à Sohag, mais on ne peut le préciser que pour un petit nombre et il est hors de question de faire avec elles de la démographie régionale : un site aussi populeux que Panopolis fournit seulement quelques dizaines de pièces sûres [5]. On ne peut les utiliser qu'en complément de l'épigraphie.

§ 6. Les étiquettes et le problème du bois.

On a souvent insisté sur la rareté du bois en Egypte. Trouve-t-on des traces de cette pénurie dans certaines particularités des étiquettes? Nous avons déjà exprimé notre scepticisme sur ces indices [6], le vaste champ d'expérimentation de la collection du Louvre menant à des conclusions fort incertaines. Il nous a été impossible d'établir des relations précises entre la longueur des textes grecs et la surface des bois utilisés. Nombre d'employés ont harmonisé l'une avec l'autre, mais on constate aussi beaucoup d'écarts : des textes courts, voire très courts (le seul nom du défunt en grandes lettres étalées), sur de larges surfaces, ou de longs textes tassés sur des surfaces restreintes. Les étiquettes ne fournissent donc pas de preuve qu'on ait systématiquement cherché à économiser le bois, certaines donnent même à supposer l'inverse. Des étiquettes ont été réutilisées après lavage [7]; d'autres ont eu leurs deux faces utilisées successivement pour la même finalité

[1] Henry a regroupé tous ces reproches en trois courtes notes : *La mortalité d'après les inscriptions funéraires, Population* 12 (1957) p. 149; *L'âge au décès d'après les inscriptions funéraires, Population* 14 (1959) p. 327; *Développements récents de l'étude de la démographie du passé*, XIe Congrès International des Sciences Historiques, Stockholm (1960) I, p. 89.

[2] *BASP* 18, 101-2.

[3] Elle consiste à admettre, par hypothèse, que le tour L *x* désigne toujours un âge et le tour L *x* μηνὸς *x*, toujours une année régnale. Dans le *BASP* 18, 102-3, nous avons montré, exemples à l'appui, que quelques étiquettes ne s'inséraient pas dans ce schéma. De nombreuses autres entorses nous échappent certainement.

[4] *BASP* 18, 102-3.

[5] V. notre *Corpus* (provisoire) *des étiquettes de momies grecques*, p. 155-60 = n°s 2 022-2 076.

[6] *Anagennèsis* II/1, 15-22.

[7] Nous ne citerons ici, pour l'exemple, qu'un seul cas, *CEML* 329 (*CRIPEL* 3, 171) où un texte funéraire recouvre un alphabet grec antérieur.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ou pour deux finalités différentes. Parmi les étiquettes à deux faces inscrites, on pourrait citer la tablette de la Michigan University, initialement éditée par L.C. Youtie, *Coll. Youtie II* (1976) 108, où nous avons supposé [1] deux utilisations funéraires à une génération d'intervalle, sous Commode et Caracalla, et *CEML* 1 079 [2] qui porte le nom d'une défunte sur une face et un reçu de versement, en nature, à un *thèsauros,* sur l'autre. Il serait possible d'expliquer ces réutilisations par la pénurie de bois, mais aisé d'objecter que le dénombrement des étiquettes sûrement réemployées révèle un pourcentage faible, en tout cas nullement supérieur à celui des papyrus réutilisés [3]. Or, il n'est pas question, évidemment, d'affirmer que le papyrus manquait en Egypte! S'il y a eu rareté, ce peut être localement et pour des raisons momentanées. Dans le *BASP* 17, 123-5, nous avons suggéré qu'il ait pu se produire des ruptures de stocks au niveau des ateliers d'embaumement, mais leur cause n'est peut-être pas économique. En effet, depuis longtemps et d'après le parallèle des sociétés médiévales et sous-développées, les spécialistes de la démographie historique ont supposé que les évolutions saisonnières de la mortalité antique s'étaient faites « *en dents de scie* ». Une vérification sur les documents montre de fortes poussées de mortalité aux chaleurs de l'été et aux froids de l'hiver [4]. Ce sont probablement ces poussées saisonnières, jointes aux épidémies, qui, en provoquant des concentrations de corps aux portes des taricheutes, ont pu déclencher des pénuries d'étiquettes.

§ 7. Les rédacteurs des étiquettes.

Si elles ne permettent pas de revenir sur le difficile problème du recrutement des taricheutes (Quaegebeur, *o.c.*, p. 245-7, a fait le point de ce qu'on peut en supposer), les étiquettes du Louvre, cependant, ajoutent quelques indications concrètes sur leurs difficultés et leurs méthodes de travail. Plus haut, nous avons relevé des témoignages d'exercices d'écriture. *CEML* 329 est peut-être un exemple d'alphabet grec destiné à un atelier de taricheutes [5] : la disposition des lettres qui subsistent dans l'angle inférieur droit ($\frac{\psi}{\omega}$) donne à penser que nous avons là la fin de la dernière colonne et la surface occupée

[1] *BASP* 17, 123-5.

[2] V. *BIFAO* 85, 64-5.

[3] Dans la collection du Louvre, une ou deux centaines de tablettes peut-être ont subi au moins un lavage; c'est peu, apparemment, sur un total de 1 209, présumées authentiques. Mais toute statistique sur les lavages d'étiquettes ou de papyrus est forcément douteuse. En effet, on ne peut recenser que les lavages qui se laissent détecter, c'est-à-dire ceux qui ont été maladroits ou sont restés inachevés. Les lavages parfaits échappent, par définition, à la statistique.

[4] *Le Livre du Centenaire de l'IFAO*, p. 281-5.

[5] *CRIPEL* 3, 171.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

par ces deux lettres montre qu'il y avait place pour tout l'alphabet sur la tablette. Semblable interprétation amènerait à croire que certains rédacteurs ne maîtrisaient pas les lettres grecques. *CEML* 514 ne porte que quelques lettres de l'alphabet grec, dans un ordre qui n'est pas alphabétique [1]. Faut-il y voir le modèle personnel d'un taricheute? L'hypothèse ne paraît pas irrecevable. *CEML* 452 porte probablement les traces de l'entraînement auquel un graveur a dû se livrer [2] et révèle les mêmes difficultés. Les formulaires funéraires en démotique ont la fixité des stéréotypes; l'examen de leurs traductions helléniques [3] révèle des différences et des qualités variables. Pour un fin connaisseur du grec, qui a su exprimer une nuance [4], on rencontre chez les autres beaucoup d'à peu près ou d'écarts. La traduction grecque relevait donc de la seule compétence du scribe, ce qui ne signifie pas qu'il ait toujours travaillé sans modèle. Quaegebeur, *o.c.*, p. 258, a signalé que la variation Τουῶρις / Τουῆρις (*CEML* 83 et 94 [5]) lui paraissait philologiquement impossible : « *CEML n°s 83* (...) *and 94* (...) *are in all likelihood the labels of a brother and sister from Bompaê : in both cases the father is* Πβῆκις, *the grandfather* Κρόνιος ; *the mother is called* Τουῆρις *in the first text,* Τουῶρις *in the second. No doubt one of the two is a mistake. I would presume that* Τουῶρις (= *T*3*-whr·t* « *the bitch* ») *is the real name, whereas* Τουῆρις (= *T*3*-wr·t* « *the great* », *name of the hippopotamus goddess*) *does not occur as a proper name in the labels. Photographs of the Greek text or, in this case, the demotic versions of both tags would enable us to solve this problem* ». Nous avons montré [6] que les tracés de *CEML* 83 invitaient à maintenir la lecture Τουῆρις. On ne peut y supposer une confusion phonétique *èta-oméga :* les timbres de ces deux lettres sont trop éloignés l'un de l'autre (ce qui exclut que l'erreur soit due à la dictée du texte). En revanche, on pourrait imaginer que le scribe ait mal lu un modèle en cursive : *èta* et *oméga* s'y confondent souvent (v. Youtie, *The textual criticism of documentary papyri, BICS suppl.* 33, 68). Nos remarques initiales sur *SB* VI 9 601/1-7 [7] favorisent une telle hypothèse. *SB* I, 5 362 est une tablette bilingue dont la partie grecque (dans la version du *Sammelbuch*) porte Ψεντατρίφιος Σανσνῶ[τος] μητρὸς Θαλιβεύτνιος ἀπὸ Βομπαή. Dans *ZPE* 14, 67 n° 4, nous avons fait remarquer qu'on lisait plutôt Θαλιθεύτνιος voire Θαυθεύτνιος, la cinquième lettre du nom (Ϩ) n'ayant rien de commun avec la forme que le scribe a donnée au *bèta* de Βομπαή. Si la transcription thâlibudâne, que Spiegelberg, *Eigennamen*, p. 12, n° 75, a proposée du démotique sur l'autre face, est

[1] *CRIPEL* 3, 217-8.
[2] *Anagennèsis* III/1, p. 66-7, § 3.
[3] Boyaval, *BIFAO* 85, 63-4.
[4] Quaegebeur, *o.c.*, 253, à propos de *CEML* 67.
[5] *CRIPEL* 2, 193 et 196-7.
[6] *BASP* 19, 126-7.
[7] Si ce sont bien des brouillons, comme nous l'avons supposé plus haut.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

exacte, c'est évidemment la séquence θαλιβ- qu'on attendrait en grec, non θαλιθ- ou θανθ. Mais ce scribe avait une médiocre connaissance du grec et ses lettres sont tracées d'une main manifestement hésitante et inaccoutumée à leurs graphismes. On ne peut donc exclure qu'il ait, lui aussi, mal lu ou mal compris un modèle cursif : *bèta* et *thèta* d'une part, *nu* et la séquence *lambda* + *iota* d'autre part font partie des groupes à hauts risques de confusion (H.C. Youtie, *ibidem*).

§ 8. Les étiquettes et la toponymie.

Aux remarques de J. Quaegebeur sur ce sujet, *o.c.*, p. 250-1, nous ajouterons quelques propos restrictifs.

Les indications topographiques des étiquettes sont rarement complètes, le nome n'y figure pas souvent. L'homonymie paraissant avoir été une caractéristique de la toponymie égyptienne [1], on ne peut connaître l'attache géographique d'une étiquette qui ne mentionne pas le nome si son toponyme est attesté dans différentes régions; ainsi la mention isolée de Crocodilopolis, T(h)anis ou Thynis, par exemple, est inutilisable en pratique. On pourrait objecter que la présence d'une Thynis sur une étiquette achetée à Louxor, par exemple [2], renvoie plus probablement au nome Pathyrite qu'à l'Hermopolite. Mais une telle conjecture est peu fiable dans le cas des étiquettes dont le format et le matériau, à la fois plus léger que la pierre et plus résistant que le papyrus, permettent le transport sur de longues distances. Ainsi voit-on J. Quaegebeur hésiter légitimement, *o.c.*, p. 250, à propos de Crocodilopolis qui figure sur *CEML* 238 et 239 [3] : « Κροκοδίλων (...) *could presumably be identified with* Κροκοδείλων(πόλις) = Eg. (*n*) *š*3*w in the immediate*

[1] Caractéristique qui apparaissait clairement dès la publication du *Wörterbuch* de F. Preisigke, *Abschnitt* 16 (a), par ex. *s.v.* Κροκοδίλων πόλις col. 307 (Arsinoïte, Hermoupolite, Pathyrite) et dont les témoignages se sont multipliés depuis.

[2] C'est le cas de *SB* VI, 9 211, republié dans le *CRIPEL* 2, 201 (*CEML* 202). Parce que les tablettes peuvent être facilement déplacées, A. Bataille s'est montré très prudent sur son origine probable (avant-dernière phrase) : « *La mention d'une κώμη Θῦνις sur une étiquette de momie n'est pas nouvelle. Mais on connaît en Egypte deux villages de ce nom. L'un d'eux était situé dans l'Hermopolite, l'autre dans le Pathyrite, près de Thèbes, sur la rive gauche du fleuve. Quelques-uns de ses habitants figurent dans le papyrus Casati et leurs momies étaient confiées aux fameux choachytes du Procès d'Hermias. On sait qu'un document acheté à Louxor n'est pas forcément originaire de Thèbes. Il y a bien des chances cependant pour que notre étiquette provienne des Memnonia. Les cimetières ne manquaient pas dans l'Hermopolite et la Θῦνις qui y était située possédait probablement le sien* ».

[3] *CRIPEL* 2, 249.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

vicinity of Sohag, if it could be shown that these tags belonged to a batch from the Panopolis region ». C'est un problème qu'il faudra prendre en considération pour établir un *corpus* des documents d'accompagnement. En effet, on ne peut mettre sur le même plan les toponymes localisés (Bompaè, Psônis, par exemple) et les autres; ceux-ci, à la limite, peuvent recouvrir autant de localisations que de témoignages.

Un recensement de 1976 [1] a révélé environ 75 % d'étiquettes sans toponyme. J. Quaegebeur, *o.c.*, p. 258, refuse de les grouper : « *A geographical arrangement is obviously called for : Panopolis and surroundings, Thebes and vicinity, Fayum, and other sites. Since the majority of labels is not produced by official excavations, we usually have to rely on internal criteria. To group all the tags that do not contain a place-name as sine loco seems too easy a solution. If the Greek text does not mention one, it can still be in the demotic version (if extant). Indications of provenance can also be drawn from onomastics* (...), *from the fact that the label belonged to a particular collection (e.g. Forrer), and from the assembly of isolated tags, one of which mentions the origin of deceased* (...) ». La démarche proposée par J. Quaegebeur soulève d'énormes difficultés. Voyons quelle aide l'onomastique peut apporter à un classement géographique des étiquettes. On y trouve des noms grecs, relativement abondants [2], et même quelques anthroponymes latins [3]. Ils ne peuvent être d'aucun secours. Parmi les noms indigènes beaucoup sont universels parce que théophores de divinités panégyptiennes, ex. Hôros et Taèsis, qui apparaissent sur tous les documents contemporains, quel qu'en soit le support, et partout en Egypte; ils ne seront pas davantage utiles pour notre classement. On pourrait espérer plus des noms qui incluent

[1] V. notre *CEMG* : sur 2 195 pièces, 520 seulement (n°s 1 660 - 2 179) portent un toponyme assuré. Il faut ajouter quelques toponymes mutilés ou incertains, sur une dizaine d'autres.

[2] Exemples Εὐδαίμων. Εὔτυχος. Qu'ils aient désigné d'authentiques Hellènes ou des Egyptiens à noms grecs est sans importance pour notre propos : ces noms sont attestés dans toutes les parties de l'Egypte et ne peuvent être rattachés à aucun terroir.

[3] Ils sont frappants, car peu nombreux et tous insérés dans des filiations égyptiennes. On trouve ainsi deux *Faustina*, filles de Psényris (*CEML* 262 (*CRIPEL* 3, 154)) et Psensenpé⊏ (*CEML* 759 (*CRIPEL* 4, 193)), un *Faustus* père d'Haryôtès (*SB* I, 751), un *Macrinus* fils d'Hermophilos et de Senamoul (*SB* I, 1 236), Faustina et Macrinus évoquant l'onomastique impériale.

Peut-être faut-il ajouter *SB* I, 828 à cette liste. Après corrections (*ZPE* 12, 217 n° III, *Anagennèsis* III/1, p. 74 n° 21), cette étiquette porte :

(A) Τατενεντήριος Παπείριο(ς) τῆς Τσεναροπανούριος

(B) Πάνι

Dans cette filiation indigène, l'hypothèse de l'anthroponyme égyptien Παπεῖρις / Παπῖρις, bien attesté dans les lexiques (ex. *Namenbuch* col. 275-6), est tout à fait à sa place. Mais on ne saurait exclure la restitution Παπειρίο(υ), transcription phonétique du latin *Papirius*. Comme dans les exemples allégués plus haut, il y aurait eu insertion d'un nom latin dans une filiation égyptienne.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

une spécificité de terroir (un culte très localisé, par exemple) ou une définition géographique, ainsi Pékysis « l'homme de Kush ». Mais en renvoyant à une zone géographique, un anthroponyme n'indique rien de plus qu'un lien religieux ou culturel avec elle. Les noms Tatripis ou Pétéminis, par l'allusion à deux cultes, d'Athribis de Haute-Egypte et Panopolis, n'impliquent pas fatalement que leurs porteurs aient eu un lien permanent avec ces deux villes. Une étiquette en fournit un exemple particulièrement net. *SB* I, 1205, en effet, mentionne un Satripis, fils de Psenmagôs, « décédé à Alexandrie » [1]. Cet homme, au nom indubitablement panopolitain [2], est mort bien loin des lieux avec lesquels son théophore révèle des liens. Il est possible que son décès soit intervenu pendant un voyage, mais aussi que Satripis ait été installé définitivement à Alexandrie et n'ait plus eu, avec le nome panopolite, qu'un lien anthroponymique. L'étiquette a été exhumée par les fouilleurs clandestins de Sohag : le classement se fait sans problème; il n'en serait pas de même si nous ne connaissions pas, et c'est souvent le cas, la nécropole d'où est sortie l'étiquette. Nous voyons que, même dans les cas les plus favorables, l'onomastique ne peut fournir que des présomptions d'origine.

Le rattachement à une collection n'est pas plus sûr. Celle du Louvre a été constituée par des achats contemporains des fouilles clandestines de Sohag. Vu le nombre des tablettes mentionnant des toponymes de la région, on peut penser que les autres étiquettes viennent également de là. La déduction est fragile : une tablette mentionne le toponyme Thmonkéraïkis [3], et pourrait provenir du nome Antinoïte. La facilité de transport des étiquettes explique que certains documents aient beaucoup voyagé. Les antiquaires s'approvisionnent aux lieux les plus divers.

Si défectueuse qu'elle soit, la classification des étiquettes sans toponyme sous une seule rubrique a, au moins, l'intérêt de réserver l'avenir.

§ 9. Les étiquettes et la prosopographie.

J. Quaegebeur évoque (v. fin du passage cité au § précédent) la possibilité de grouper les étiquettes en familles.

La tâche est malaisée pour plusieurs raisons.

Parfois, les textes grecs ne permettent pas d'établir des généalogies certaines, fait qui s'accorde mal avec les deux fonctions, accompagnatrice et signalétique, des étiquettes [4].

[1] Σατρῖπις Ψενμαγῶτος ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ἀναπαυσάμενος.

[2] Quaegebeur, *o.c.*, 237.

[3] *CEML* 245 (*CRIPEL* 2, 251-2). Sur ce document, v. *ZPE* 13, 65 et Quaegebeur, *o.c.*, 250-1.

[4] V. plus haut la fin du § 2.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Dans ces cas-là, il faut supposer que les transporteurs, connaissant les familles, pouvaient procéder à des acheminements corrects sans recourir à leurs textes.

Voici la typologie de ces obscurités.

Type A :

Etiquettes à deux faces du type (A) ὁ δεῖνα
(B) ὁ δεῖνα

Il est impossible de différencier le fils du père dont le nom est juxtaposé à l'égyptienne, car nul ne sait dans quel ordre lire les deux faces [1].

Type B :

Etiquettes à schéma ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος τῆς δείνης.

L'interrogation porte sur la place de τῆς δείνης dans la filiation. S'il y a eu omission de μητρός, τῆς δείνης désignait la mère du défunt, sinon il s'agissait de sa grand-mère paternelle [2].

Type C :

Etiquettes à schéma ὁ δεῖνα τῆς δείνης τοῦ δεῖνος.

On ne peut savoir si τοῦ δεῖνος est le grand-père ou si nous avons affaire à une disposition inversée des deux ascendants au premier degré (= ὁ δεῖνα μητρὸς τῆς δείνης πατρὸς τοῦ δεῖνος [3]).

Les maladresses des types B et C devaient gêner les lecteurs hellénophones dès l'antiquité et expliquent la précision de *SB* I, 1 182, Παμούθου Παβαιοῦτος μητρὸς τοῦ πατρὸς

[1] Exemples dans *BIFAO* 80, 149-52 : *CEML* 367 (*CRIPEL* 3, 181), 700 et 968 (*CRIPEL* 4, 178 et 245), auxquels il faut ajouter une étiquette de Leyde, publiée par Sijpesteijn, *Oudh. Meded.* 55, 224 n° III.

[2] Exemple sur *CEML* 163 (*CRIPEL* 2, 219), qui porte Ταπελάλιος Ψάιτος Σονεσόντιος (...). V. le commentaire de Quaegebeur, *o.c.*, 257, sur cette tablette.

[3] Exemple sur *SB* I, 3 569, qui porte Ψεμώνθης Μαοῦτος Ψενμώνθης (...). Comme les noms de la même famille (Μαγῶς, Μαῶς), Μαοῦς est féminin (témoin *CEML* 342 (*CRIPEL* 3, 175)). On possède aussi quelques témoignages du schéma plus développé μητρὸς x πατρὸς x, rassemblés dans le *BIFAO* 80, 159 : *SB* I, 812, 1 194, *Coll. Youtie* II (1976), n° 105 p. 639-640, *CEML* 147, 172, 173, 950 (*CRIPEL* 2, 214, 222-3 et 4, 241).

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ἱεραχίαινα. Dans une note [1], nous avons montré que le scribe, sentant l'équivoque incluse dans le tour *ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος τῆς δείνης*, avait ajouté *μητρὸς τοῦ πατρός* pour la dissiper.

Type D :

Etiquettes à schéma *ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος μητρὸς τῆς δείνης τῆς δείνης*.
Le dernier *τῆς δείνης* fait problème [2].

Type E :

Etiquettes à deux faces inscrites portant :

(A) *ὁ δεῖνα ὁ δεῖνα*
(B) *ὁ δεῖνα*

On ne sait quelle fonction attribuer au nom isolé sur une face. On pourrait y voir le troisième élément de la filiation (grand-père du défunt) ou un intervenant étranger; on peut encore penser que deux défunts distincts (un par face) aient fait l'objet d'un groupage de momies [3], un seul ayant son patronyme.

[1] *Anagennèsis* III/1, 94-8. Ce sont les mêmes risques de confusion qui expliquent les « rallonges explicatives » de certains scribes : *SB* I, 3 473, *o.c.*, p. 97; *CEML* 765 (*CRIPEL* 4, 194), *o.c.*, 97; *CEML* 1 119 (*CRIPEL* 5, 265), *o.c.*, 95.

[2] Exemples, avec des variantes, *SB* I, 1 173, 3 468 *verso*, 5 436 (*ZPE* 12 (1973) p. 211 n° 17). 5 467; *CEML* 327 (*CRIPEL* 3, 171), 809 (*CRIPEL* 4, 206).

Preuve que le dernier *τῆς δείνης* de la séquence faisait difficulté, certains scribes ont ajouté devant lui une précision de parenté, d'où le schéma *ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος μητρὸς τῆς δείνης θυγατρὸς τῆς δείνης* ou variantes (*SB* I, 787, 5 390; *CEML* 822 (*CRIPEL* 4, 209)).

On trouve le premier schéma sur l'étiquette publiée par Wagner, *BIFAO* 74, 49-50, n° 34, qui porte Σεναρεῶτις Πετεμίψιος *μητρὸς* Σ̣ε̣ν̣-ψ̣ε̣ν̣[τα]μῆτος Κ̣α̣λ̣λαίνης etc. La construction a gêné son éditeur qui écrit : « Καλλάϊνος *n'est pas attesté comme nom de personne ... Dans notre texte, on attendrait, si c'était un sobriquet de Senpsentamès, τῆς καὶ ou au moins τῆς. Cette juxtaposition est insolite. Je ne pense pas toutefois qu'il puisse s'agir du nom de la grand-mère de la défunte, c'est-à-dire de la mère de Senpsentamès* ». Les rapprochements précédents montrent, au contraire, que Kallaïnè était très probablement la grand-mère et que les grands-mères étaient moins rarement mentionnées que ne l'a dit Quaegebeur, *o.c.*, 257.

[3] Exemples du type E dans *BIFAO* 85, 68-70. Les exemples de groupages assurés sont assez nombreux. Aux étiquettes qu'A. Bataille avait relevées *o.c.*, p. 49 note 1 (*SB* I, 3 451, 3 553, 3 556 (?), 5 143), il faut ajouter *SB* I, 3 551 et 4 174 (oubliées par lui), *SB* VI, 9 602 et 9 602/11, *CEML* 796 (*CRIPEL* 4, 202, 1 179 (*CRIPEL* 5,

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Type F :

Etiquettes à schéma *ὁ/ἡ δεῖνα ὁ/ἡ δεῖνα ἀδελφὸς/-ἡ ὁ/ἡ δεῖνα*.

Cette construction ajoute à la coordonnée verticale habituelle (« x fils/fille d'y ») une coordonnée horizontale (« x fils/fille d'y, *frère/sœur de z* »). Mais l'habitude égyptienne de juxtaposer les noms rend parfois impossible de savoir si *ἀδελφός/-ή* s'appliquaient au défunt ou à ses géniteurs. La même ambiguité apparaît quand la relation horizontale est conjugale (schéma *ὁ/ἡ δεῖνα ὁ/ἡ δεῖνα ἀνὴρ/γυνὴ ὁ/ἡ δεῖνα*) [1].

De telles séquences devenaient inintelligibles sitôt les familles disparues; nul n'avait cherché à prolonger leur compréhension au-delà du présent immédiat. Il n'y a donc pas eu de visée commémorative.

Les tentatives de groupements familiaux, de leur côté, sont hasardeuses et décevantes. Hasardeuses : on ne peut fonder de certitudes sur les seules homonymies, surtout quand il s'agit de noms courants; décevantes : on dénombre, au plus, une bonne centaine de possibilités de groupements sur environ deux mille trois cents étiquettes actuellement publiées [2].

Dans cette masse, il faut distinguer plusieurs degrés de vraisemblance.

Il y a d'abord les couples de géniteurs homonymes :

SB III, 7 076 Apollônios-Senapollônia
CEML 561

280). De la liste Bataille, il faut, en revanche, retrancher *SB* I, 5 200 (*BIFAO* 80, 159-60). Mais les groupages, d'ordinaire, sont soulignés clairement : tours *ὁ δεῖνα καὶ ὁ δεῖνα* (*SB* I, 3 541, 3 551, 3 553; VI, 9 602/11; *CEML* 796, 1 179), *ὁ δεῖνα σὺν τῷ δεῖνι* (*SB* 5 143), *ὁ δεῖνα μετὰ τοῦ δεῖνος* (*SB* 4 174)) et concernent des parents proches (père/mère + fils/fille sur *SB* I, 3 551, 3 553, 4 174, 5 143, 9 602), des frères (*SB* VI, 9 602/11) ou des individus étroitement liés par l'onomastique et sans doute très proches (*SB* I, 3 541, *CEML* 796). C'est pourquoi nous ne croyons guère à des groupages dans le cas E.

Un recensement complet devrait ajouter les présomptions de groupages : *SB* I, 5 203 (Bataille, *o.c.*, p. 49 n. 1); *SB* I, 1 191, 3 472 et 5 512 (où la qualification de *π(ρεσβύτερος)*, sur 5 512, rendait inutile celle de *νεώτερος* pour l'homonyme de 3 472, si les envois avaient été groupés).

[1] *BIFAO* 85, 68-70.

[2] Aux 2 195 documents de notre *CEMG*, il faut ajouter des documents omis par nous ou publiés depuis.

Parmi les premiers, on peut citer Lefebvre, *Recueil*, p. 135, nos 687-688 (sur le 686, v. *Anagennèsis* III/1, p. 117-8); P.M. Meyer, *Gr. Texte aus Aeg.*, p. 193 nos 68-69; Castiglione, *Acta Hist. Acad. Sc. Hung.* 17, p. 73-5 (*Anagennèsis* III/1, 118-21).

Parmi les seconds, *SB* XII, 11 182 - 11 212; *CdE* 99-100, 37; *Coll. Youtie* II, p. 632-652, nos 97-120; *Pap. Brux.* 15, p. 83-84, nos 33-34; *Enchoria*, 8, 9-12, nos 1-4; *PLB* 15, 157-9; *P. Haun.* II (1981), p. 71-4 nos 42-44.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

SB X, 10 389 *CEML* 1 172	Bèsis-Sényris
CEML 502, 913	Bèsis-Tèroutèris
SB I, 5 444; III, 7 045 [1]	Haronnôphris-Tsansnôs
SB I, 1 622; VI, 9 022/7	Hasiès-Senharyôtis
SB I, 1 605 *CEML* 405	Imouthès-Senharyôtis l'aînée
SB VI, 9 022/10 *CEML* 328	Kollouthès/os-Senkollouthès/os
SB I, 1 237, 5 494	Néphérôs-Senharyôtis
SB I, 2 473, 2 490	Pachoumis-Senpéte(m)pchèmis
SB I, 755 *CEML* 295	Pachoumis-Thapiainis
SB I, 4 173 *CEML* 1 177	Pachoumis-Thmésiôs
SB I, 5 396; III. 7 041	Pamis-Talonis
CEML 747, 1 121	Pétermouthès-Thmésiôs
CEML 623, 669	Pétèsis-Thmésiôs
SB I, 3 928, 4 193	Pkylis-Senpsentapsaïs
SB I, 5 395, 5 401	Polykarpos-Bèsous
CEML 320, 363	Psaïs-Artémin
CEML 911, 1 152	Psaïs-Sérenbèsis
CEML 282, 658	Psensenpélilis-Thatrès
SB I, 5 431, 5 498	Psenthatrès-Taphénouphis
SB I, 4 188 = 5 500, 4 189	Psenthmésiôs-Tatripis
SB X, 10 382 *CEML* 1 165	Sisoïs-Thmésiôs

La présence de noms rares (ex. Polykarpos) donne aux groupements proposés des chances d'être exacts; en revanche, quand les noms sont abondamment attestés, il peut s'agir autant de coïncidences que de familles.

Les groupements de plus de deux étiquettes font problème : faut-il attribuer toutes les étiquettes à la même famille ou en supposer plusieurs à l'intérieur

[1] *ZPE* 15, 172.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

du groupement? Alors, sur quels indices répartir les étiquettes entre ces familles supposées?

SB I, 784, 2 464 *CEML* 617	Harèmèphis-Tbèsis

L'homonymie du couple est parfois complétée

— par le surnom d'un des géniteurs :

CEML 277, 586	Haryôtès l'aîné dit Pkamès l'aînè - Tiyris

— l'homonymie des enfants (schéma Isidôros/Isidôra, Pabèsis/Tabèsis, Tabèsis l'aînée / Tabèsis la cadette, Tabèsis α / Tabèsis β) :

CEML 292, 513	Hôros-Taphénouphis
CEML 319, 629	Patôs-Tabèsis
SB I, 1 489; X, 11 197 *CEML* 528, 715, 880	Pétènentèris-Tapsaïs
SB I, 1 203 *CEML* 366	Psénosiris-Senpélilis
SB I, 1 632 *CEML* 919, 1 180	Psensenmenchès-Sérenpsaïs
CEML 466, 950	Sontôous-Taouathis

— par une provenance identique déclarée sur toutes les étiquettes du groupe :

SB I, 1 262, 4 182; X, 10 381 (Bompaé)	Apollônios-Senpétèsis
SB I, 1 176; III, 7 060 (Bompaé)	Areios-Sensontôous
SB I, 5 478; III, 7 735 (Bompaé)	Haryôtès-Artémis
SB I, 1 261 [1]; III, 7 705 (Bompaé)	Haryôtès-Hélènè
SB I, 5 360, 5 372 (Bompaé)	Haryôtès-Ta[illegible]ipis

[1] *ZPE* 14, 177.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Wagner 7, 25 [1] (Bompaé)	Hôros-Saïpsis
CEML 49, 50 (Bompaé)	Nilammôn-Sensararaichthès
CEML 159, 160 (Nèsos Apollinariados)	Orsénouphis-Senésontis
SB X, 11 191 *CEML* 67, 92 ,99 (Bompaé)	Pbèkis-Tapsaïs
CEML 83, 94 (Bompaé)	Pbèkis-Touèris
SB I, 1 607 *CEML* 63 (Bompaé)	Pébôs-Senpsansnôs
SB I, 5 367; III, 7 092 (Bompaé)	Pseïné-Senapollônia
SB I, 2 099, 3 929 (Bompaé)	Psénosiris-Sensansnôs
SB I, 1 198, 5 407 (Bompaé)	Psentanaraus-Senhermophilè

— par une provenance indiquée seulement sur une ou deux étiquettes du groupe :

SB I, 1 200, 4 190, 5 511	Apollônios-Senpnouthès
CEML 176, 613	Bèsis-Senpsentatriphis
CEML 96, 1 175	Chemsneus-Saïpsis
SB I, 1 243, 5 497	Harèmèphis-Apollônia
SB I, 4 256; X, 10 388 *CEML* 1 144	Haryôtès-Taèsis
SB I, 5 452 *CEML* 1 083	Haryôtès-Tèroutèrou(is)
SB I, 785, 3 828; VI, 9 602/10 *CEML* 915	Haryôtès (l'aîné) - Thme(n)siôs
SB I, 5 477 *CEML* 52	Kolloutlıès/os-Senpétéchraïtès

[1] *Anagennèsis* III/1, 80-1, n° 29.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

SB I, 5 388, 5 472 *CEML* 1 120	Pauatis-Senpnouthès
SB I, 800, 4 202	Pbèkis-Senpachoumis
CEML 222, 973	Pésonté-Thaèsis
CEML 27, 1 160	Pétéminis-Saïpsis
SB VI, 9 602/9 *CEML* 29	Pétéminis-Thermouthè
CEML 228, 1 167	Psénosiris-Téroutèris
SB I, 1 248, 5 460; III, 7 069 *CEML* 1 142	Psentanaraus-Senchemsneus
SB I, 4 198, 5 122 = 5 491, 5 486, 5 531; III, 7 072	Psentatriphis-Senharyôtis
SB I, 4 204, 5 509	Psentatriphis-Talous
CEML 230, 933	Sansnôs-Senpsaïs

— par des toponymes différents mais proches l'un de l'autre :

SB I, 831 *CEML* 136, 1 022 (Psônis et Bompaé)	Psaïs-Senpachoumis

En dernier ressort, les groupements qui rassemblent le plus de similitudes de tous ordres ont le plus de chances d'être exacts.

CEML 39, 908, 954 [1]	Apollônios-Artémis
SB I, 1 606 *CEML* 71, 329 [2]	Apollônios (le cadet) - Senphaminis
SB III, 7 080 *CEML* 823 [3]	Apollônios-Thmésiôs
CEML 411, 456, 696, 894, 904	Bèsas (le cadet) - Senphaminis
SB I, 5 506; III, 6 141; VI, 9 022/12 *CEML* 10, 36, 95, 161, 302, 509, 509 [4]	Haryôtès-Senharyôtis (l'aînée)

[1] Un ptérophore (Apollônios), un prêtre et une prêtresse déclarée originaire de Bompaé.

[2] Deux défunts de Bompaé ayant eu un grand-père homonyme.

[3] Deux défunts déclarés prêtres.

[4] Quatre défunts de Bompaé, un de Nèsos Apollinariados.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

SB I, 1 177, 4 192, 5 363, 5 483 [1]	Haryôtès (le cadet) - Senhatrès
SB I, 5 386, 5 505; III, 6 140 [2]	Haryôtès-Senpsansnôs
SB I, 1 616 *CEML* 24, 25, 65, 851 [3]	Hôros-Sensentôou(s)
CEML 162, 163, 988, 1 010 [4]	Pachoumis-Tapélalis
SB I, 1 625, 1 626 *CEML* 412, 472, 887, 912 [5]	Pétéminis-Eumoïria Tabeïtis/Trompabeït(h)is

Les hypothèses de groupements formulées jusqu'ici reposent sur des données très simples : un couple de géniteurs avec ses descendants directs à la première génération et, dans quelques cas privilégiés, signalés en note, le nom d'un grand-père. Ce sont des familles « nucléaires » [6]. Voici des groupements plus larges (proposés avec les mêmes réserves, car fondés eux aussi sur l'homonymie), où le nombre plus élevé des personnages et la complexité plus grande de leurs liens familiaux permettent de dresser des arbres généalogiques :

I

SB I, 5 368, 5 371; III, 7 055; X, 10 385, 10 477 — Rômanos le cadet - Magôs
CEML 88

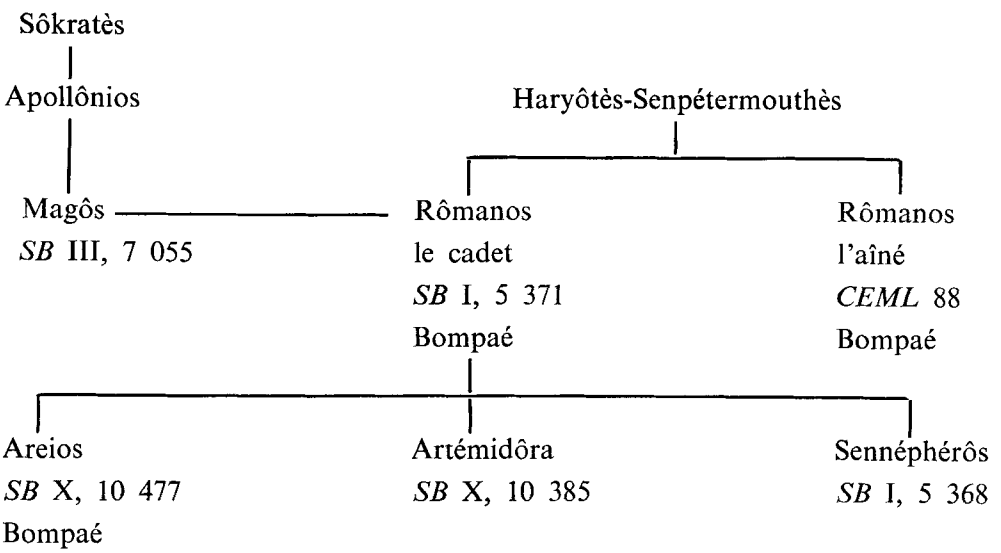

[1] Trois défunts de Bompaé.

[2] Trois défunts de Bompaé, dont deux à grand-père paternel homonyme.

[3] Quatre défunts de Bompaé sur cinq.

[4] Deux défunts de Nèsos Apollinariados.

[5] *Anagennèsis* III/1, 89-94.

[6] *Anagennèsis ibidem*, 93 note 12.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

II

CEML 1 129, 1 141, 1 178 — Psenstanmous-Senpéteminis

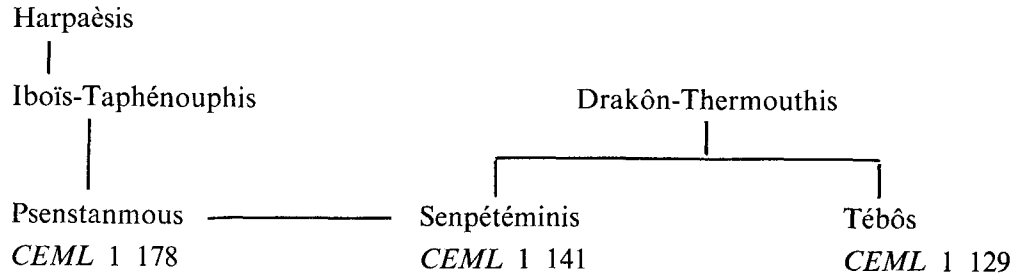

III

CEML 14, 420, 603 — Siamounis-Senpnouthès

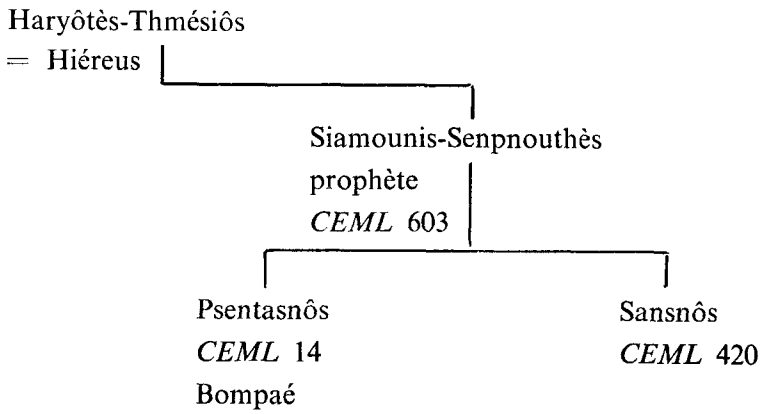

IV

SB VI, 9 601/1, 2, 3 — Péteminis-Sénorsis = Senpsenpnèbis

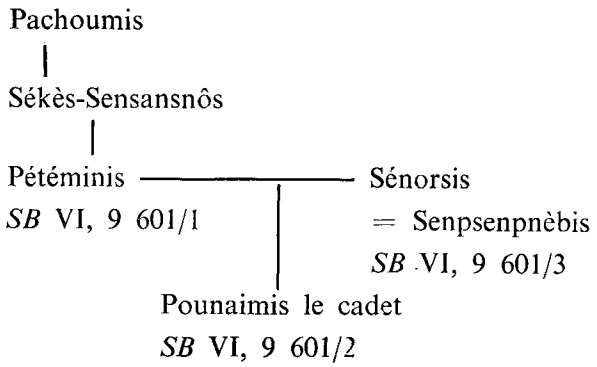

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

V

CEML 209, 210 — Parménas-Senpétèsis

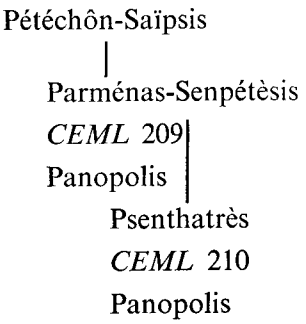

VI

CEML 571, 680 — Hôros l'aîné - Tatétriphis

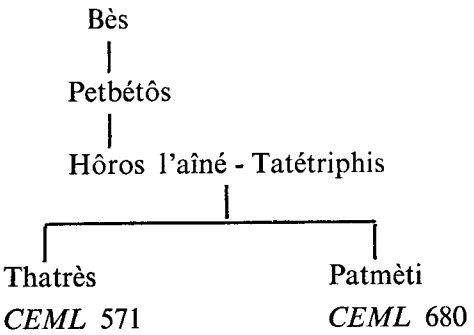

VII

SB I, 1 618, 5 387, 5 394 = 5 445, 5 397, 5 485; III, 7 043 — Pétermouthès-Senpsaïs [1]

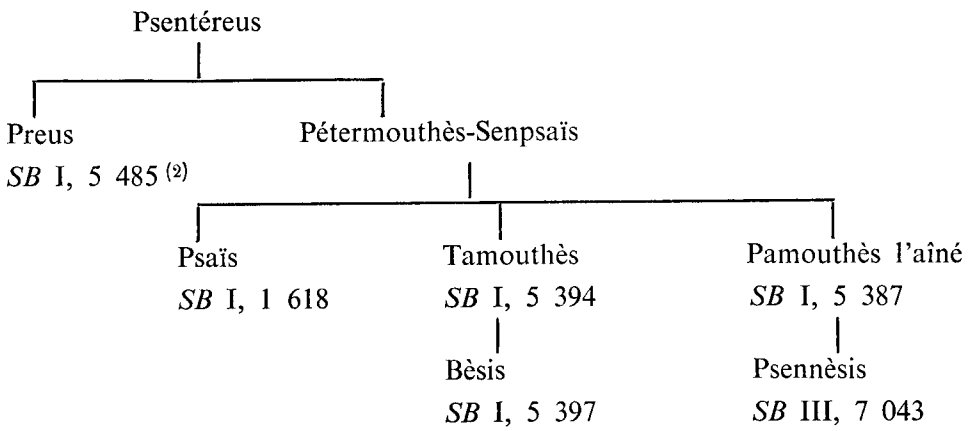

[1] *ZPE* 12, 220; 14, 68. — [2] *ZPE* 31, 117-8.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

VIII

SB I, 1 611; III, 7 731 — A. Xénocratès-Touônsis

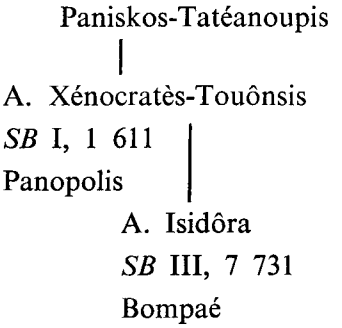

IX

SB I, 3 836; VI, 9 022/13 — Areios-Dionysia

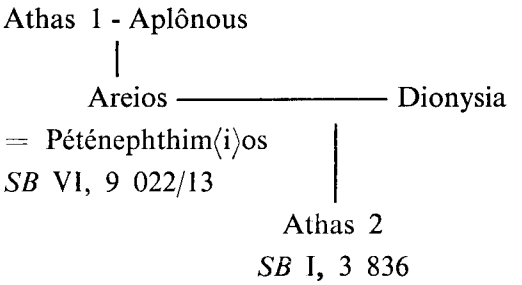

X

CEML 525 — Sansnôs le cadet - Saïpsis

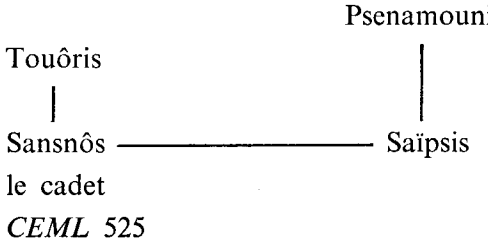

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

XI

SB III, 7 095-7 097 — Kolanthos-Sensaïpsis

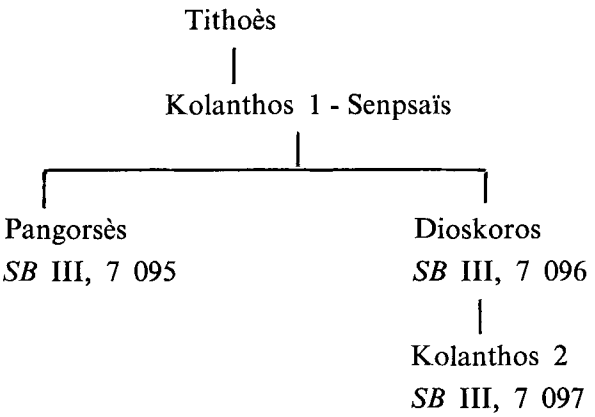

XII

SB I, 4 196, 5 999 — Haryôtès - Thaèsis = Strouthos

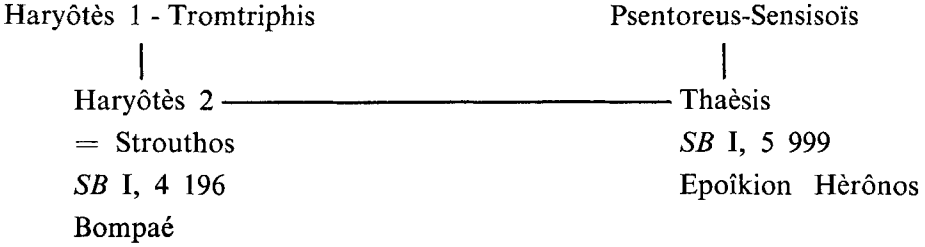

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

XIII

SB I, 5 548, 5 549
CEML 275
Wagner 67, 89, 92 [2]

Pétempétôs-Tèroutèris [1]

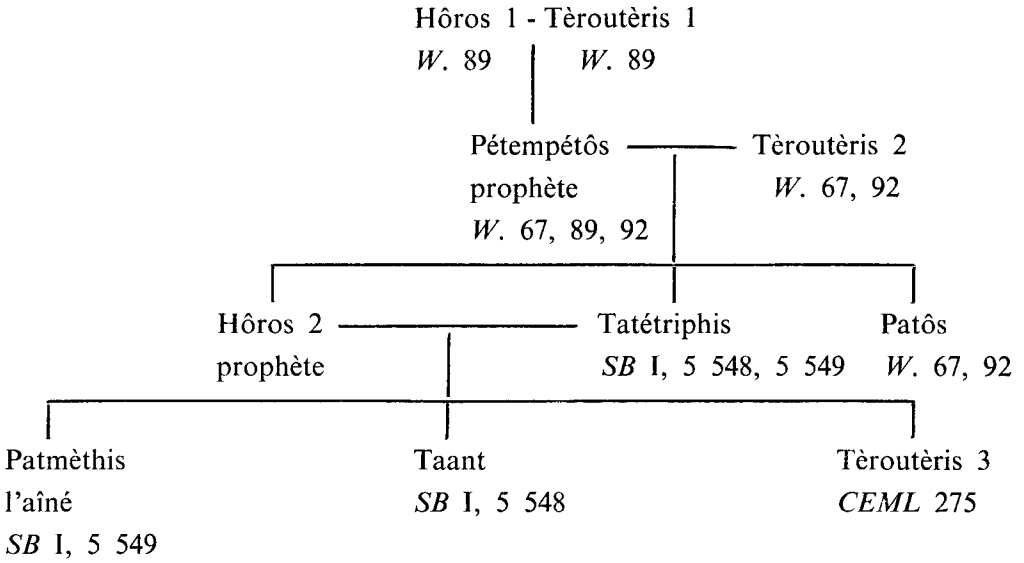

XIV

SB I, 4 242, 5 503

Psentanaraus-Tkyris

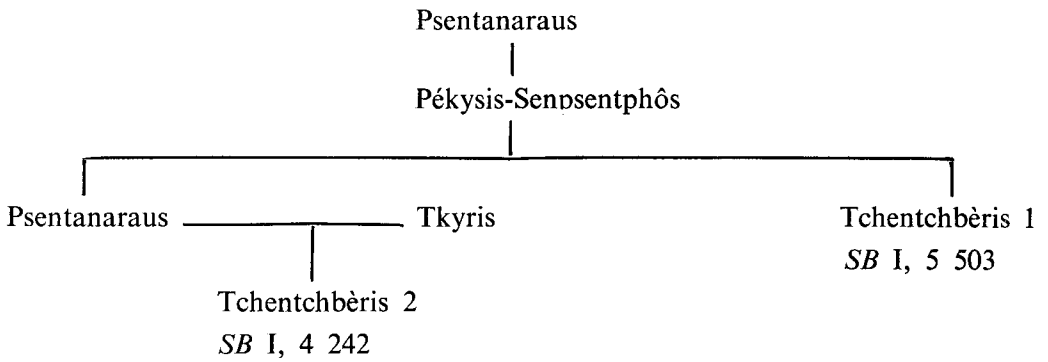

Trois certitudes découlent de ce qui précède.

La méthode, qui repose uniquement sur l'homonymie, est trop sommaire pour être toujours fiable. En effet, les étiquettes montrent qu'un individu pouvait avoir simultanément

[1] *ZPE* 20, 61-2.

[2] V. *BIFAO* 74, 57 : *SB* III, 7 073, appartient probablement à la même famille, mais on ne sait où l'insérer dans cet arbre généalogique.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

plusieurs appellations [1]. Des familles nous échapperont donc toujours et nous ferons toujours des rapprochements abusifs.

De ces groupements mal assurés, il paraît vain d'espérer des informations sociologiques précises. A peine en avons-nous glané trois ou quatre : le groupe basé sur Apollônios-Artémis (*CEML* 39, 908, 954) a peut-être été une famille sacerdotale (un ptérophore à nom hellénisé et deux prêtres à noms indigènes); celui issu d'Apollônios-Thmésios (*SB* III, 7 080 et *CEML* 823) mentionne deux prêtres; les deux prophètes et le mariage consanguin (frère-sœur) qui figurent dans la série Pétempétôs-Tèroutèris (*SB* I, 5 548, 5 549; *CEML* 275; *Wagner* 67, 89, 92), achèvent le tour de ces informations [2].

La paléographie ne nous est d'aucun secours. Une identité d'écriture entre deux étiquettes ne peut pas fournir de présomption de groupement. Grouper *toujours* des étiquettes homonymes, parce que leurs écritures sont identiques, reviendrait, en effet, à admettre que les familles confiaient *toujours* leurs défunts, simultanés ou successifs, au même scribe; or, les scribes rédigeaient les étiquettes dans l'ordre où les défunts entraient en salle d'embaumement; les membres d'une même famille pouvaient donc avoir affaire à des scribes différents, en particulier quand d'importants laps de temps séparaient les décès. De même, il n'est pas question de distinguer des générations par la paléographie : les étiquettes sont trop malaisément datables [3] et certaines (celles qui ont été gravées ou dessinées à l'encre) pourraient même être classées « hors datation » [4].

[1] A preuve les nombreux emplois des tours ὁ δεῖνα (ἐπι)καλούμενος / (ἐπι)λεγόμενος ὁ δεῖνα dans cette littérature (ex., dans la seule collection du Louvre, *CEML* 1, 23, 48, 164, 212, 253, 277, 368, 376, 449, 557, 576, 586, 723, 756, 997, 1 012.

[2] Ce qui dément l'optimisme, excessif à notre avis, de Quaegebeur, *o.c.*, 255, début du § 14, sur les possibilités d'investigation sociologique que réserve la documentation. Dans le domaine précis que nous évoquons ici, il n'y a probablement rien à attendre.

[3] Leurs premiers éditeurs ont souvent utilisé une datation vague (« *époque romaine* »). Les éditeurs plus récents calculent parfois si largement qu'il en résulte une imprécision équivalente (ex. l'hésitation « II-IV[p] » dans *Coll. Youtie* II, p. 632-652 ou *SB* X, 10 379 - 10 393).

[4] Nous avons réservé à cette note les groupes les plus incertains; ils sont formés d'étiquettes liées par une seule homonymie, celle d'un(e) ancêtre supposé(e) commun(e).

Anilousa	*SB* I, 1 031, 4 975, 5 416
Antinos	*SB* I, 3 869, 3 870
Apollônios	*SB* I, 1 265; VI, 9 022/5
Bèsis	*CEML* 498, 683, 719
Harèmèphis	*SB* I, 5 377, 5 380 (*ZPE* 20, 231)
Haryôtès	*CEML* 147, 362
Hérakleidès	*CEML* 790, 1 020
Kolanth (?)	*CEML* 16, 21
Kyrillos	*SB* III, 7 123; *Lef.* 686 (*Anagennèsis* III/1, 117-8) (Antinoé)
Matrôna	*SB* I, 1 191, 3 472, 5 512
Pachoumis	*SB* I, 3 831-3 833
Paisein	*SB* I, 5 458; X, 10 386

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

§ 10. Les étiquettes et l'onomastique.

Sur ce point, l'importance des étiquettes a été soulignée par l'unanimité des commentateurs, depuis Spiegelberg [1].

Les documents du Louvre confirment certaines tendances déjà connues : les composés doubles ou triples, qui sont une caractéristique reconnue de l'onomastique égyptienne à l'époque romaine (Quaegebeur, *o.c.*, p. 165 note 29) [2], y figurent en force (index des personnes, *CRIPEL* 5, 293-332) [3]; de même, les hybrides à premier élément égyptien associé à un thème nominal hellénique [4]. On y trouve aussi des particularités que les précédents commentateurs ont passées sous silence. D'abord, le nombre considérable des indéclinés [5], qu'une révision systématique des originaux accroîtrait, les éditeurs anciens ayant souvent eu tendance à ramener des noms indigènes aux schémas de la déclinaison

(suite n. 4)

Palous	*CEML* 144, 152
Paniskos	*SB* I, 3 349; III, 7 075
Pétéminis	*CEML* 164, 818
Pmersis	*CEML* 186, 189 (Epoikion Hèrônos)
Pousimis	*CEML* 981, 1 033, 1 095
Prémourousis	*SB* III, 6 999; *CEML* 434 (*ZPE* 12, 222 n° XIX)
Psensenargèris	*SB* I, 3 863; *CEML* 521
Psenthermouthès	*CEML* 42, 1 198
Psenthmésiôs	*CEML* 664, 692
Sansnôs	*SB* I, 1 482; *CEML* 32
Senapollônia	*CEML* 41, 917
Senharyôtis	*SB* I, 779, 5 484; *CEML* 77
Tapiômtis	*SB* I, 3 539, 3 557 (*ZPE* 12, 218, n° VII)
Tatétriphis	*SB* III, 7 125; *CEML* 56

Dans les pages précédentes, nous n'avons pas enregistré tous les rapprochements possibles (ex. celui qu'a fait Quaegebeur, *o.c.*, 158-9, entre *SB* I, 4 184 + 5 495 et l'étiquette *inv.* 5 200 du Musée Ethnographique de Bâle). De même, nous n'avons pas mentionné à dessein, des rapprochements qui avaient fait l'objet d'une notice particulière sur un autre point (ex., sur un problème de langue, *SB* I, 829 et *CEML* 931 dans *Anagennèsis* II/2, p. 190). Nous en avons délaissé d'autres, parce qu'ils nous paraissent particulièrement mal assurés (ex., *CEML* 1 et 145, où Talônè = Senapollônia et Senapollônia = Talônis sont peut-être une seule femme; *SB* I, 779, 5 484 et *CEML* 77, où plusieurs homonymies, Kollouthès/-os, Kolanthas/-os, Senharyôtis, cachent peut-être aussi une famille). En revanche, nous croyons avoir défini assez précisément les critères généraux de rapprochement sur lesquels appuyer les essais de généalogie que des documents nouveaux permettront sans doute d'ajouter plus tard.

[1] Spiegelberg, *Aegyptische und griechische Eigennamen aus Mumienetiketten der römischen Kaiserzeit.*

[2] Il s'agit des composés en Ψενπα-/Ψεντα-, Σενπα-/Σεντα-, Κατα-, Ψενσενπα-/Ψενσεντα etc. Leur apparition pose parfois des problèmes de découpage (*ZPE* 15, 292, *BIFAO* 80, 159-60, *Anagennèsis* II/2, 204-5).

[3] V. notamment les p. 313-9, 329-31.

[4] Exemp. Σεναπολλωνία ou Σενλέων (*CRIPEL* 5, 313 et 315). Il y a aussi des hybrides à thème nominal latin en transcription grecque, ex. Σενπρίσκος, *ibidem*, 318.

[5] *Anagennèsis* II/2, 187-9.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

grecque [1]; ils révèlent un état de moindre perméabilité au grec, peut-être une fidélité plus marquée, dans ce monde des sanctuaires à la langue indigène. Ensuite, la permanence des filiations du type « *Sensaïpsis fille de Saïpsis* » [2], où des préfixes indigènes (ici *sen-* = « la fille de ») semblent avoir continué à être abondamment employés dans leur sens originel.

Les scribes avaient le choix de transcrire phonétiquement les noms indigènes (ainsi, le démotique *p3-bjk*, « le faucon » en Π(α)βῆκ-ις) ou de les traduire en grec (ici Ἱέραξ) ou encore de les rattacher au dieu grec mis en parallèle (pour Horus, Ἀπολλώνιος). Il aurait été intéressant de repérer pour quelle forme ils avaient le plus généralement opté. Malheureusement, même les généalogies développées ne permettent pas de déceler quelle tendance a prévalu. Nous avons tenté, sans résultat, l'analyse pour Bompaé; d'autres recherches sur les sites du Panopolite n'ont pas donné davantage [3].

Des scribes ont peut-être confondu **Σεν-** et **Ψεν-** [4]. H.C. Youtie [5] ne signale que la confusion *psi/iota :* on ne peut supposer une origine graphique à l'erreur (mélecture d'un modèle en cursive); l'explication la plus vraisemblable est phonétique : les phonèmes *-s-* et *-ps-* peuvent se confondre aisément à l'oreille. Il faudrait donc admettre que certains textes ont été dictés, hypothèse qu'il faut ajouter à nos informations sur le fonctionnement des ateliers d'embaumeurs.

§ 11. Les étiquettes et la langue grecque.

La simplicité extrême des formulaires grecs des étiquettes aurait dû permettre aux scribes de les rédiger sans difficultés. Pourtant, ils ont commis des maladresses.

L'une d'elles est une équivoque d'origine morphologique. Certains anthroponymes avaient deux formes, l'une déclinée, l'autre non. Or, à la troisième déclinaison (ex.

[1] Liste des références sur ce sujet dans *Anagennèsis* II/2 186, n° III et n. 1.

[2] *BASP* 17, 127-8.

[3] Pour Bompaé, v. *BIFAO* 80, 161-6. On ne peut y relever qu'un fait net : le petit nombre de traductions grecques d'anthroponymes indigènes (*ibidem*, 166). Sur l'impossibilité de mener, ailleurs, l'enquête à bien, v. *ibidem*, 163, n. 2.

[4] La présomption de confusion apparaît nettement dans les séquences à trois termes (« *x fils d'x, dont la mère est x* »), où la place habituellement réservée au patronyme est occupée par un nom commençant en Σεν- (ex. *CEML* 268 (*CRIPEL* 3, 155-6), qui porte Ὧρος Σενμίνιος μητρὸς Θερμούθιος). Seul, un parallèle démotique qui garantirait, sur l'autre face de la tablette, une ascendance uniquement féminine (mère + grand-mère du défunt) pourrait nous interdire cette hypothèse.

[5] *The textual criticism of documentary papyri*, 2e éd. (1979), p. 69.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Παθμῆτις/Παθμῆτι, Τσονεσόντις/ Τσονεσόντι), les datifs et les formes indéclinées se confondaient. Aussi est-il impossible de savoir si Παθμῆτι [1] ou Τσονεσόντι [2] sont des indéclinés ou des datifs d'invocation au défunt, imités de ceux qu'on rencontre quelquefois sur des stèles funéraires [3].

Une seconde équivoque est plus gênante, par les interrogations qu'elle soulève. Sur de nombreux documents d'époque impériale, on rencontre la confusion bien connue ω/ου. Sur les étiquettes, elle oblitère complètement le sens des séquences où elle intervient en seconde position, rendant inintelligible un groupe aussi simple que Πετεμῖνις Κολάνθω. En effet, Κολάνθω pourrait être une banale cacographie de Κολάνθου et désigner le patronyme (« *Pétéminis fils de Kolanthos* »). Ce pourrait être également le nom, correctement mis au datif, du destinataire de la momie de Pétéminis (« *Pétéminis, à remettre à Kolanthos* »); il ne manque pas d'étiquettes qui désignent les destinataires des momies par de tels datifs [4]. Mais, souvent, la mention d'une relation familiale ou un verbe à

[1] *CEML* 680 (*CRIPEL* 3, 258) : Πατμῆτι Ὥρου (. . .) ἐβίωσεν (. . .).

[2] *SB* III, 7 105 : Τσονεσόντι Βήσιος.

[3] Exemples les plus nets de ce datif d'invocation sur des étiquettes : *SB* I, 1 222 (où nous corrigeons Ἀπολῶνι de l'*ed. princ.*, répercuté dans notre *CEMG* p. 22, n° 126, en Ἀπόλ(λ)ωνι); 3 886 (*ZPE* 12, 179, n° 3); 4 234 (*BIFAO* 80, 149, n. 1); *SB* XII, 10 830 (*CdE* 45, 348, n° 20); *CEML* 140, 443, 681 (parallèle à *SB* I, 1 222), 750 (Σεναπ(ό)λ(λ)ωνι d'après les deux parallèles précédents), 1 037, 1 112, 1 128.

Πατμῆτι et Τσονεσόντι ne sont pas les deux seuls cas où l'on puisse hésiter entre un datif de ce type et un indéclinés. En voici d'autres :

— *SB* III, 7 078 : Θατρῆτι. Classé comme datif dans *CdE* 45, 348, ce pourrait être un parallèle indéclinés de *Θατρῆτις (*Onomasticon* p. 132 = *SB* VI, 9 022/5).

— *SB* III, 7 081 : Σενπιγῆρι. Classé comme datif dans *CdE, ibidem* et comme indéclinés dans l'*Onomasticon*, p. 289.

— *SB* III, 7 103; *CEML* 780, 984, 1 163 : Παχοῦμι. Déjà attesté comme indéclinés (*Onomasticon*, p. 243) avec les variantes Παχοῦμι et Παχοῦμε.

— *CEML* 75, 355, 527 : Ταλόνι. *CEML* 40 (Γερμανὸς (. . .) μητρὸς Ταλόνι), 311 (Αὐρηλία Ταλόνι Παμονσιαῦε) et *SB* III, 7 041 (μ(ητρὸς) Ταλόνι) fournissent trois présomptions en faveur de l'indéclinés. On peut hésiter aussi sur *SB* V, 7 715 (Θιορσενοῦφι), *CEML* 240 (Πκαλαουᾶκι), 350 (Πᾶρι), 419 (Τμαρσείπωλοι = Τμαρσίπολι?), 638 (Πμοῦσει), 641 (Σενθερμοῦτι), 642 (Ψεννῆσι), 643 (Ταμεῖ), 939 (Τσερεονφασίαι), 1 120 (Ταπᾶρι). L'*Onomasticon*, p. 140 classe Θιορσενοῦφι comme indéclinés. Quaegebeur, *CdE* 46, 159, n° 9, avait vu un datif en Τσονεσόντι. Mais la comparaison avec les parallèles évoqués plus haut, l'existence d'un indéclinés Ψεντσενεσόντε (*Namenbuch*, col. 491, Quaegebeur, *CdE* 46, 160, n° 25), et de couples tels que Παχοῦμε-Παχοῦμι, la possibilité d'autres couples tels que *Πατμῆτε (*Onomasticon*, p. 239) - Πατμῆτι (*CEML* 680) rendent très vraisemblable un couple Τσονεσόντε-Τσονεσόντι.

[4] Exemples du datif seul : *SB* I, 761, 1 743, 3 447; III, 7 122 etc.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

l'impératif [1] permet d'éliminer toute hésitation. Que faire des étiquettes qui, faute de cette précision, restent inintelligibles [2] ? Une troisième éventualité, à notre avis séduisante, existe : Humbert [3] a montré que le datif avait commencé à disparaître très tôt (dès le III^{p}) et que son élimination rapide avait suscité, par réaction, des emplois injustifiés de ce cas [4]. Il est intéressant de noter que ces phénomènes de contre-évolution sont, apparemment, partis de la langue administrative [5]. Nous avons déjà constaté leur présence dans l'épigraphie funéraire chrétienne [6] et conclu à une possible influence des bureaux sur les lapicides. On pourrait supposer que le tour-type Πετεμῖνις Κολάνθω est un révélateur de la même influence sur les étiquettes, et apporte un indice supplémentaire sur le recrutement des scribes des taricheutes. Cette interprétation donnerait un intérêt philologique aux étiquettes en faisant d'elles des témoins précoces de cette évolution. *CEML* 465 (*CRIPEL* 3, 206 [7]), qui concerne un certain Eutychiôn affranchi de

[1] Exemple d'une relation familiale : *CEML* 327 (*CRIPEL* 2 248-9) : ἀπόδος (...) Ἀμμοναρίῳ ἀδελφῇ αὐτῆς. Exemples de verbes à l'impératif (δός, ἀπόδος παράδος τῷ δεῖνι) : *SB* I, 2 052, 3 442; *CEML* 217, 1 204 = 1 206 etc. Fait significatif, les qualificatifs professionnels sont plus nombreux sur les étiquettes qui renvoient à des agglomérations importantes. Sans doute, était-ce une précaution nécessaire pour faciliter l'identification des destinataires, les risques d'homonymie étant plus élevés à la ville. Ce détail stylistique est particulièrement frappant sur les étiquettes ἀπὸ Πανὸς πόλεως ou εἰς Πανῶ.

[2] *SB* I, 803 : Πκῦλις Κολάνθω; 5 515 : Πετενοντήριος Ηρεμεβήθω. *CEML* 546 : Σοντωοῦς Ἀπολλωνίω.

[3] *La disparition du datif en grec (du Ier au Xe siècle).*

[4] Les témoignages les plus saugrenus de ces datifs aberrants sont tardifs : l'ouvrage (cité dans la note précédente) de Humbert, p. 189, relève ceux de la *Vita Euthymii*, rédigée au Xe siècle.

[5] La *Vita Euthymii* a été rédigée dans un milieu lettré, à Constantinople ou aux environs. Cf. Humbert, *o.c.*, p. 188-9 : « *L'auteur de la Vita Euthymii a soigné visiblement son style, l'a orné d'un grand nombre de datifs instrumentaux et de parfaits très compliqués. Quant aux datifs proprement dits, tout se passe comme si l'auteur avait la conviction qu'il ne saurait jamais en mettre trop* ». L'éditeur de cette œuvre, C. de Boor, Berlin (1888), approuvé par Humbert, *ibidem*, p. 188, concluait : « *La responsabilité de pareilles énormités peut difficilement être imputée au scribe et on peut penser que l'auteur même de la biographie a écrit ainsi* ».

[6] *CdE* 53, 175-6 et *Anagennèsis* I/2, p. 201-203. Pour les philologues, il serait du plus grand intérêt de dater avec précision les témoignages les plus précoces. C'est malheureusement impossible : M. Naldini croit seulement qu'aucune des stèles alléguées dans le *Recueil* de Lefebvre n'est antérieure au IV^{p}, *Il cristianesimo in Egitto*, p. 34 n. 3. Humbert, de son côté, estimant que les substitutions de génitifs ou d'accusatifs aux datifs ne se sont pas produites avant le III^{p}, *o.c.*, p. 199, les documents postérieurs à cette date ont un moindre intérêt.

[7] *ZPE* 33, 225-6.

L'étiquette *SB* I, 1 735, présente aussi deux emplois déroutants de datifs au lieu des génitifs attendus : Ταψάεις Ἀρμιῦσις (= Ἀρμιύσιος)

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Kasianos (Εὐτυχείων *Θρεπτὸς* Κασιανῶ) porte peut-être la même aberration pseudo-savante.

Un dernier détail renforce l'impression que les étiquettes peuvent aider le philologue. Deux tablettes de Philadelphie, *SB* I, 2 054 et 5 140, dirigent les défunts *ἐν ὅρμῳ* Κερκή, alors que tous les parallèles portent la mention attendue *εἰς ὅρμον* Κερκή [1]. Nous verrions là, volontiers, une manifestation précoce de la confusion état/mouvement, qui a perturbé le jeu des prépositions et préparé la substitution, dans certains cas, de *ἐν* + datif à *εἰς* + accusatif. J. Humbert a consacré quelques remarques à ce point de syntaxe [2].

θυγατέρα (= *θυγάτηρ*) Ταπεμγῶτι *ἀδελφῇ* Σενῦρις (= Σενύριος) *καὶ* Ἥρωνι. Tapsaïs y est manifestement fille d'Harmiysis et de Tatemgôs et sœur de Sényris et d'Hèrôn, ce qui amène à corriger en *θυγάτηρ* Ταπεμγῶτος et *ἀδελφῇ* Ἥρωνος. Mais, pas plus que les stèles évoquées dans la note précédente, on ne peut la dater avec précision (En dernier lieu, A. Bernand, *Le delta égyptien* I, p. 88 : « *époque impériale* (...) *d'après la morphologie* »). On se contentera d'annuler la restitution Ταπεμγώτι(ος), suggérée par Preisigke, *SB ad loc.* pour réintroduire le génitif qu'il attendait (Ταπεμγῶτις, qui est probablement à biffer du *Namenbuch*, col. 420, n'a d'ailleurs pas reparu dans l'*Onomasticon*). Autre étiquette à joindre à ce dossier : *SB* III, 7 058, qui porte Σενῦρις (...) *τοῦ κυρίου* Σαράπιδος, au lieu du schéma normal, attesté par ex. sur *CEML* 664, 692, 892, *ὁ δεῖνα τῷ κυρίῳ* Σαράπιδι. Nous sommes ici dans le cas de la substitution du génitif au datif, longuement étudiée par Humbert, *o.c.*, p. 164-78, qui a montré, p. 173-6, sa fréquence sur les stèles de consécration (tour *ἀνέστησα τοῦ δεῖνος*). *SB* 7 058 pourrait donc être un nouveau témoignage de l'influence épigraphique sur les rédacteurs d'étiquettes à ajouter aux références déjà alléguées dans *Anagennèsis* 1/2 (1981) p. 195-197. Il serait dès lors intéressant de pouvoir dater cette étiquette avec quelque précision : elle a de bonnes chances d'être l'un des plus anciens témoignages de ce phénomène, les stèles de consécration citées par Humbert, *ibidem*, datant en majorité des IVe-Ve P. Les étiquettes apportent des additions substantielles à l'étude du datif. En ajoutant des exemples de substitution du génitif au datif et en ouvrant une rubrique aux substitutions inverses, du datif au génitif, elles servent à l'histoire du grec tardif.

[1] *SB* I, 1 214, 2 052, 5 143, 5 145; VI, 9 126; *CEML* 237 (*CRIPEL* 2, 248-9).

[2] *O.c.*, p. 53 : « *Théoriquement la distinction est très nette : à μένω... ἐν τῇ πόλει « je reste ... dans la ville » — à supposer que j'y sois et ne veuille pas en sortir — s'oppose τρέχω εἰς τὴν πόλιν « je me précipite en courant dans la ville ». Mais bien souvent sans doute — et dans le langage parlé encore plus que dans la littérature — il se produisait des échanges entre les contraires, suivant que l'on voulait insister sur le résultat du mouvement, c'est-à-dire le repos, ou inversement sur le mouvement qui a précédé un état de repos* ». Curieusement, Humbert, qui a rassemblé, *o.c.*, p. 58-9, les témoignages égyptiens de cette confusion, ne mentionne pas *SB* I, 2 054 et 5 140. Or, les exemples réunis dans son livre sont byzantins (fin du VI^{p} - début du VIII^{p}) et d'origine administrative (archives d'Aphrodito). *SB* 2 054 et 5 140 offrent l'avantage de constituer un relai entre le plus ancien témoin (ptolémaïque et isolé) du phénomène (*P. Paris 10, ἀνακεχώρηκεν*

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

§ 12. Les compléments d'étiquettes.

Les transporteurs ont parfois utilisé, simultanément aux étiquettes, d'autres moyens signalétiques. *Wilcken Chrest.* 499 en témoigne. L'expéditeur de cette lettre annonce à son destinataire qu'il lui envoie le corps de sa mère, avec une étiquette au cou, et en plus, la mention de son nom sur le ventre : « (...) *ἔχων τάβλαν κατὰ τοῦ τραχήλου* (...) *σινδών ἐστιν ἐκτὸς ἔχων χρῆμα ῥόδινον, ἐπιγεγραμμένον ἐπὶ τῆς κοιλίας τὸ ὄνομα αὐτῆς*.

Trois documents pourraient avoir rempli la même fonction de renfort auprès de l'étiquette : *SB* I, 5 983-5 985[1]. On ignore sur quelle partie de la momie était plaqué *SB* 5 985. Edgar écrit[2] : « *The letters are in relief on a rectangular strip of canvas* (...) *and there is a narrow brown border round about. A fragment of the mummy-wrappings, coated with pitch, is still adhering to the back* ». En revanche 5 983 et 5 984 sont toujours en place sur les cartonnages de momies, « *on the underside of feet* »[3]. Evoquant ces documents, *o.c.*, p. 235-6, J. Quaegebeur déclarait : « *In view of the definition proposed above* (...), *such texts cannot be considered true mummy labels* ». En effet, si on définit, comme lui, l'étiquette par la nature et l'aspect extérieur de son support (bois et trous de suspension), *SB* 5 983-5 985 ne sont pas des étiquettes même si, en les façonnant, leurs auteurs ont

ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, *o.c.*, p. 63) et l'époque byzantine. Ils confirment, d'autre part, que les rédacteurs d'étiquettes ont eu des liens étroits avec la langue et la pratique des bureaux : (*o.c.*, p. 58) « *ce qui peut étonner, les documents et correspondances officiels de l'époque arabe fournissent nombre d'exemples de ἐν à la place d'εἰς.* (*o.c.*, p. 60) *Des formules telles que πέμψαι ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ont donc été fréquemment employées à une époque où le grec n'était plus écrit, en Egypte, que par des fonctionnaires qui semblent avoir voulu se servir le plus souvent possible de la préposition immobile* (...). *Les pièces administratives s'opposent aux correspondances privées et contredisent l'évolution linguistique du grec.* (*o.c.*, p. 61) *L'école enseignait les anciennes formes et les anciennes tournures. L'emploi des vulgarismes devait être redouté comme une espèce de tare sociale, qui dénonçait chez celui qui les commettait une faible culture ... sans doute par crainte de ne pas employer suffisamment le datif avec ἐν, on le mettait à contre-temps, là où tout à la fois les tendances vulgaires et le strict usage attique demandaient l'emploi de εἰς* (*o.c.*, p. 63) (...) *dès la fin du Ier siècle de notre ère, on ne peut contester qu'un auteur qui emploie εἰς au lieu de ἐν est plus près de la langue parlée et qu'en général la proportion de ἐν + datif au lieu de εἰς ne cesse de grandir, dans les ouvrages les plus surveillés, à mesure que cette tournure devient plus artificielle* (...). *Ces fautes sont d'abord peu nombreuses, à une époque où l'opposition εἰς-ἐν est encore nette dans les esprits; elles finissent par être si multiples et si absurdes que l'emploi qui apparemment triomphe, celui de ἐν, dénonce aussi son caractère purement arbitraire* ».

[1] Voir *BIFAO* 85, 71 sq.

[2] *Graeco-egyptian coffins, masks and portraits*, p. 37.

[3] *Ibidem*, p. 33 et 34.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

cherché à les imiter. Les descriptions d'Edgar, *o.c.*, p. 32-4 et 37, et le facsimilé de *SB* 5 985 p. 37 [1], attestent que les trois textes sont disposés dans des espaces rectangulaires, encadrés de bordures [2], que leur taille pourrait être celle d'étiquettes [3], qu'on y trouve, comme sur certaines étiquettes [4], des séparations interlinéaires, que leurs textes ressemblent tant à ceux des étiquettes qu'ils pourraient en être des copies [5]. De plus, ils ont joué auprès des momies d'Anoubias, Tatyis et Hôriôn, les deux rôles, signalétique et accompagnateur, habituels aux étiquettes, qu'elles aient porté ou non des étiquettes de bois autour du cou. *SB* 5 983-5 985 ont donc leur place dans un *Corpus* de documents d'accompagnement des défunts, sous une rubrique distincte, que nous proposons d'intituler « *Compléments ou substituts d'étiquettes* » [6].

§ 13. Les falsifications d'étiquettes.

Nous parlerons peu des falsifications grossières : composées de tracés erratiques dépourvus de signification, et instantanément repérables, elles sont sans intérêt. En revanche, les falsifications savantes sont dangereuses, car elles imitent, parfois à la perfection, les écritures et les formulaires des taricheutes antiques; et, de fait, toutes ont d'abord été publiées comme authentiques, avant d'être identifiées comme fausses [7]. Nous en avons répertorié quatre variétés [8] et montré que, dans tous les cas, c'est la publication du parallèle authentique (et elle seule) qui a permis de les déceler.

[1] *Ibidem*, p. 33 (à propos de *SB* I, 5 983) : « *Rectangular tablet* (...) *and there has perhaps been a red border round the inscription* (*but the colours are mixed up*) »; p. 34 (à propos de *SB* I, 5 984) : « *Below is a tablet, rectangular with offsets at the ends* (...) *light yellow border in low relief* ».

[2] La bordure de *SB* I, 5 985, est conservée sur trois côtés (*ibidem*, p. 37).

[3] Les seules dimensions indiquées par Edgar sont celles de *SB* I, 5 985, *ibidem*, p. 37 : 23,5 × 7,5 cm., ce qui correspond à la taille des tablettes les plus longues.

[4] Ici sur *SB* I, 5 984 (*ibidem*, p. 34) : « *reddish brown stripes between the three lines of the inscription* ».

[5] La précision des coordonnées familiales: mention du nom et du surnom du père (*SB* I, 5 985), des père et mère (*SB* I, 5 984); dans les trois cas, mention de l'âge déclaré au décès; emprunts à la phraséologie épigraphique, avec l'apostrophe εὐψύχει (*SB* I, 5 983, 5 985) et la déploration ἄωρος (*SB* I, 5 984), si fréquentes toutes deux sur d'autres étiquettes.

[6] On peut placer cette rubrique parmi celles que nous avons définies en introduction ou à part, selon qu'on insistera sur ce qui rapproche *SB* I, 5 983-5 985 des étiquettes ou les en éloigne.

[7] Exemples parmi d'autres : *SB* I, 807 (*ZPE* 14, 53, n° 1), 4 195 (*ibidem*, 60, n° 13), 4 203 (*ibidem*, 69, n° 1), 5 443 (*ZPE* 12, 221, n° 18); *SB* III, 7 047 (*ibidem*, 222, n° 20), 7 071 (*ibidem*, 222-3, n° 21), 7 080 (*ZPE* 40, 76-7); *SB* XII, 11 190 (*ZPE* 38, 216), 11 206 (*ZPE* 40, 76), 11 207 (*ibidem*, 76).

[8] *Anagennèsis* II/1, 38-40.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Certaines étiquettes suscitent des doutes pour une raison particulière (écriture, dessins, anomalies de langue), sans qu'on puisse prouver qu'elles sont fausses (ex. *CEML* 1 006 [1]). Elles sont *a priori* dignes d'intérêt : les individus qui y sont mentionnés ont de bonnes chances d'avoir réellement existé, les faux savants semblant tous avoir été copiés sur des documents authentiques; on peut même tenter, dans certains cas, une reconstitution de leurs modèles, en attendant de les retrouver. Deux étiquettes du Louvre sont dans ce cas [2].

Il arrive aussi que deux étiquettes portent exactement le même texte, sans qu'on puisse désigner celle qui a été imitée [3], ou qu'une variante orthographique minime les différencie et laisse ainsi planer le doute [4]. Parfois, des séries d'étiquettes portent (exactement ou à quelques variantes près) les mêmes anthroponymes; rarissimes, ils ont toutes chances de démasquer un faux, mais, banals, ils suscitent l'incertitude : plus d'un Psénosiris, fils de Bèsis, par ex., ont vécu en Egypte entre le Ier et le IV^p^ [5]. Enfin d'autres séries d'éti-

[1] *CRIPEL* 5, 238-9. Nous l'avons inséré dans notre *CEMG*, p. 102, n° 1 404, mais exclu, comme incertain, de la liste des étiquettes chrétiennes, dans *BIFAO* 80, 167.

[2] *Louvre inv.* E 9 759 et 379 (*CRIPEL* 5, 288-9).

La première porte :

(Face A) Παχουμιου Ατρηπ.ν Κυλλυθ

(Face B) απη εποικ. Παχυμιος

Et la seconde :

Ψεντατετριβιος νεοτερου Πχεμονευα\s' μητρὸς Τατριβιος

Ces deux textes invitent à supposer les deux originaux suivants :

(A) Παχούμιος Ἀτρῆτος ν(εωτέρου) Κυλλούθ(ου)

(B) ἀπὸ Ἐποικίου Παχούμιος

Et :

Ψεντατετρίβιος νεωτέρου Πχεμσνέως μητρὸς Τατριβιος.

[3] Exemples *CEML* 3 et 37 (*CRIPEL* 2, 168 et 178); *CEML* 1 204 et 1 206 (*CRIPEL* 5, 286).

[4] Exemples *SB* I, 4 197 et *CEML* 1 146 (*CRIPEL* 5, 271) : le premier porte Σενψεννῆσις Ταβῆς Θμεσιῶ(τος), le second, la variante Θμεσιῶ(τος). L'hypothèse d'une triple coïncidence onomastique entre deux familles ne serait pas, *a priori*, irrecevable, vu la banalité des noms. S'il y a faux, l'argument morphologique ne peut être retenu contre *CEML* 1 146, tant sont nombreuses les confusions *o*/*ω* à l'époque.

[5] Exemples de ces séries :

1) Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου
   SB I, 4 194, 5 507
   CEML 808
2) Τετῆρου θυγατρὸς Ἀπολλωνιου Παστωοῦτος
   SB I, 5 427
   CEML 1 158
3) Τσέψις Ψεντσέψιος μητρὸς Ἀρτέμιδος
   SB I, 1 488, 1 621
4) Ψενοσεῖρις Βήσιος
   CEML 334, 497, 749
5) Ἀρτεμίδωρος Πανοπολιτης
   SB I, 3 933, 5 521
6) Σεναλυπια Πλήνιος Μέμνονος
   SB I, 5 714, 5 715, 5 749
   X, 10 481.

La rareté des noms (2, 6) plaide en faveur de la falsification. La banalité des variantes (Ἀρδέμιτος

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

quettes, qui répètent le même anthroponyme et curieusement proviennent de la même collection, ont des numéros d'inventaire si proches qu'on les imagine arrivées par les mêmes livraisons. Nous avons déjà signalé ailleurs [1] des séries de ce type, qui font supposer que certains faussaires aient appliqué aux étiquettes le principe de la production en série, courant pour d'autres catégories d'objets antiques.

L'analyse chimique du bois, qui distingue le matériau antique du contemporain, pourrait ajouter quelques références à la liste actuelle des faux [2], mais, comme l'a remarqué J. Quaegebeur, *o.c.*, p. 234, elle a pour limite l'habileté probable de certains faussaires à utiliser des bois antiques récupérés.

§ 14. Les étiquettes et la vie économique.

Nous ne pouvons attendre, de textes funéraires, que quelques précisions sur des points de détail.

Par deux dossiers panopolitains d'ostraca, *P. Michael.* 80-83 et *SB* X, 10 270/1-58, on savait que l'élevage des volailles, largement répandu depuis toujours dans la vallée du Nil, était une spécialité de la Haute-Egypte. Or, les étiquettes nous fournissent deux témoignages d'*ὀρνιθᾶς* à Panopolis et Psônis (*SB* VI, 9 601/4 et *CEML* 128 (*CRIPEL* 2, 207-8)), un de *χηνοβοσκός* à Nèsos Apollinariados (*CEML* 149 (*CRIPEL* 2, 215)), un d'*ὀρνιθοτρόφος* (*CEML* 797 (*CRIPEL* 4, 202)) et deux, concernant le même individu, de *χηνᾶς-χηνοτρόφος* (*SB* I, 5 377 et 5 380). Les éleveurs d'oies et de poulets y sont donc assez abondamment représentés.

CEML 128 doit être ajouté à la liste d'O. Masson, *CdE* 97, 175-8. *SB* I, 5 377, 5 380 et X, 10 270/1-58 invitent à nuancer l'interprétation habituelle d'*ὀρνιθᾶς*. Les dictionnaires distinguent, en effet, le marchand de l'éleveur de volailles, que le grec aurait désignés par *ὀρνιθᾶς* et *ὀρνεοτρόφος*/*ὀρνιθοτρόφος*. Ainsi le *Wörterbuch* de F. Preisigke traduit-il

en 3, *Ψενοσιριος* en 4) ne suffit pas pour trahir les faux.

Il y a peut-être aussi à soupçonner une falsification habile quand plusieurs étiquettes présentent les mêmes anthroponymes en ordre différent :

1) *Πετεμπετως* suit ou précède *Πετεμινις νεωτερος* sur *SB* III, 7 003 et *CEML* 569

2) *Ἀνουβιων* gymnasiarque suit ou précède *Βησαριων* gymnasiarque sur *SB* I, 743 et 3 461.

[1] *Anagennèsis* II/1, 40, n. 2 : *SB* I, 3 494-3 497 (quatre Kalasiris), 3 502-3 509 (huit Plènis), 3 518-3 521 (quatre Senplènis), 3 531-3 537 (sept Horion).

[2] Elle aurait également l'avantage d'aider à affiner la hiérarchisation des faux en séparant les plus habiles (textes corrects sur bois antiques) des autres (textes corrects sur bois modernes).

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ὀρνιθᾶς par « *Geflügelhändler* » et ὀρνεοτρόφος (seule forme attestée à la date de sa parution) par « *Geflügelzüchter* »; pour le *Liddell-Scott-Jones*, éd. 1968, ὀρνιθᾶς signifie « *poulterer* » et ὀρνιθοτρόφος, « *bird-keeper* ». Fidèle à cette tradition, O. Masson écrit, *o.c.*, 177-8 : « (...) *Il est clair que le terme* (= ὀρνιθᾶς) *s'applique à un « marchand de volailles », en raison du sens d'ὄρνις en Egypte et de l'existence du composé* ὀρνιθοτρόφος ». Or, sur les ostraca d'Edfa (*SB* X, 10 270/1-58), le même individu, Pkauphis, est appelé six fois ὀρνιθοτρόφος (en 37, 1; 45, 1; 46, 3; 49, 1; 51, 3; 52, 2) et une fois ὀρνιθᾶς (39, 1; voir aussi Bingen, *CdE* 82, 400 [1]). Parallèlement, sur *SB* I, 5 377 et 5 380 (Masson, *ZPE* 20, 231), le même individu, Harémèphis, est désigné comme χηνᾶς et χηνοτρόφος. Il ne paraît donc pas certain qu'ὀρνιθᾶς/ὀρνιθοτρόφος, χηνᾶς/χηνοτρόφος aient désigné des professions nettement et toujours séparées. Si les deux éléments de chaque couple lexical nomment des métiers bien distincts, les témoignages invoqués plus haut suggèrent que des individus les ont cumulés, ce qui ne manque pas d'intérêt au plan économique. Mais on peut également supposer que ces mots étaient devenus des synonymes dans la langue quotidienne; ce qui expliquerait leur emploi simultané à propos des mêmes individus. Ce seraient alors les dictionnaires contemporains qui introduiraient des différenciations abusives [2].

Quelques étiquettes évoquent la construction navale et la batellerie : ναυπηγοί (*SB* I, 3 506, 4 970), ναύκληρος (*SB* I, 3 545). Leur présence peut s'expliquer par l'importance du trafic nilotique dans la vie économique de l'Egypte, mais aussi, plus précisément, par la présence de chantiers navals à Panopolis, attestée par les *P. Beatty Panop.* I, 8, 49-51, 167-186, 242-243 et II, 80-84 qui témoignent de leur activité à l'occasion de la venue de Dioclétien (le mot ναύκληρος y apparaît justement).

§ 15. Le transport des défunts.

Au σῶμα γυμνόν (corps « *nu* », c'est-à-dire non apprêté et sans bandelettes) de *SB* VI, 9 126, la terminologie grecque oppose, apparemment, le σῶμα κεκηδευμένον (corps « apprêté » c'est-à-dire momifié et entouré de bandelettes) de *Wilcken Chrest.* 499, 4 5. La rédactrice de *Wilcken Chrest.* 499 adresse cette lettre à son frère pour lui annoncer l'envoi immédiat du corps de sa propre mère. Elle y emploie un participe parfait qui prouve que la κηδεία serait achevée quand le corps partirait pour l'inhumation. Les

[1] Sur l'original, on voit ορνιθ.αι.

[2] Les poulets vendus par les marchands d'Edfa étaient bouillis (εἰς ἕψησιν sur *SB* X, 10 270/17, 19 et 20), de même leurs œufs (*ibidem*, 18 et 22).

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

dictionnaires (ex. le *Liddell-Scott-Jones*) donnent un sens très large au mot κηδεία appliqué aux funérailles [1], et les commentateurs de la momification, ex. Bataille [2], les ont suivis. Il semble que *Wilcken Chrest.* 499 nous oblige à en restreindre le champ. La κηδεία n'a pu y couvrir que les manipulations antérieures au départ pour l'inhumation : transport de la défunte du lieu de son décès à l'atelier des taricheutes et frais attenants, momification et frais attenants [3]. Le second voyage (des taricheutes à la nécropole), les frais de ce voyage et de l'inhumation en paraissent exclus. Or, une étiquette du Louvre, *CEML* 449, B (*CRIPEL* 3, 202) apporte un témoignage parallèle : Ταλῶς γυνὴ Πεβῶτος τέκτων ἐβίωσεν ⌊ (lacune) Φαρμοῦθι θ̄, ἔσχεν τὴν κηδίαν. Son texte est inachevé, puisque la dernière séquence n'a pas de sujet. Si les étiquettes étaient bien rédigées à l'arrivée des corps chez les taricheutes [4], l'aoriste ἔσχεν ne peut couvrir que les « soins » antérieurs à la sortie de leur atelier. Un troisième document, *P. Haun.* II, 17 [5], pourrait soutenir l'hypothèse. L'expéditeur de cette lettre demande quelques achats après un décès (l. 5-16) : καλῶς ποιήσεις ἀ[γ]οράσας σινδόνα (. . .) εἰς τὴν κηδείαν τοῦ εὐμοίρου (. . .) ἀγόρασον δὲ καὶ τεκτονικὴν κόλλαν. Les marchandises prévues pour assurer la κηδεία du défunt concernent sa momification, non son inhumation.

La κηδεία semble donc avoir eu un sens plus restreint que celui qu'on lui accorde [6].

Les rédacteurs expriment généralement l'idée de transport à l'aide de composés de φέρω [7]. Les plus fréquents sont ἀνα- et καταφέρω, qui désignent des mouvements vers l'amont et l'aval [8], la montagne (libyque ou arabique) et la vallée [9]. Les corps

[1] Ed. 1968, p. 946 : « *Care for the dead, funeral* ».

[2] *Les Memnonia*, p. 200 : « (. . .) *les documents confirment que c'était bien la famille qui avait le devoir de s'occuper des funérailles* (κηδεία) ».

[3] Nomenclature de ces frais de transport dans *Anagennèsis* II/1, p. 25.

[4] Dans cette hypothèse, les frais de transport mentionnés sur quelques étiquettes (*Anagennèsis* II/1, p. 25 note 6) ne couvraient que le second voyage, des taricheutes à la nécropole, et ont donc été acquittés *par anticipation*. Même constatation à propos des frais de momification : les intervenants de *P. Haun.* II, 17, doivent payer le lin et la colle *avant qu'elle ait lieu*.

[5] *P. Haun.* II, p. 23-8.

[6] La traduction proposée par l'éditeur, pour la séquence εἰς τὴν κηδείαν τοῦ εὐμοίρου, manifestement inspirée des dictionnaires (« *for the burial of the deceased* »), serait également trop large.

[7] Exemple ἀποφέρω (*CEML* 236 (*CRIPEL* 2, 247-8)).

[8] Exemple *SB* I, 3 558 (ἀνενεγκεῖν).

[9] Exemple sur le tarif de Coptos (*OGIS* II, 674, 30-31) : ταφῆς ἀναφερομένης καὶ καταφερομένης δραχμὴν μ[ί]αν τετρώβολον. Ce texte évoque les droits qui pesaient sur les transports entre Nil et Mer Rouge, à travers l'ὄρος κατὰ Κόπτον (*OGIS* I, 132, 10). Notons au passage que le *Cod. Just.* III, 44, 15 emploie un autre verbe et parle de διακομιζόμενα σώματα.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

pouvaient être groupés [1] et le prix des transports devait varier selon la distance parcourue [2].

Deux points paraissent mériter un réexamen.

SB I, 3 558 [3] est cité par Bataille, *o.c.*, p. 48, n. 2, comme témoignant d'un transport par eau [4]. Si tel avait été le cas, son rédacteur n'aurait-il pas écrit *ἀνενεγκεῖν αὐτὴν ἀνὰ ποταμόν*, plutôt que *παρὰ ποταμόν*? Le tour choisi paraît évoquer, plus vraisemblablement, une circulation routière *le long du Nil*.

Bataille, *o.c.*, p. 48-9, suppose deux modes de rédaction aux étiquettes, selon qu'elles mentionnaient un ou plusieurs défunts : « *Il semble qu'on préférait dicter le texte à un scribe professionnel, attaché aux embaumeurs ou aux entreprises de transport* (...). *En tout cas, la rédaction est l'œuvre des agents des ναύκληροι quand l'étiquette est relative à plusieurs momies groupées sous un même bordereau d'expédition* ». C'est douteux. Nous ne connaissons pas, avec certitude, l'identité des rédacteurs d'étiquettes et l'on peut seulement supposer qu'ils travaillaient à l'intérieur des ateliers de taricheutes et sous leurs ordres ou bien à l'extérieur et sous les ordres des transporteurs. La première hypothèse est la plus vraisemblable, car leur présence à l'intérieur des ateliers devait simplifier les tâches. Elle semble confortée par l'étiquette *SB* I, 3 554, qui commence par *Σενύριος Πλούσᾳ κόμισον τὸ σωμάτιον τοῦ υἱοῦ μου* [5]. Sényris étant la mère du défunt, Plousas, le destinataire de l'ordre de transport, devait être le convoyeur du mort [6]. Or, c'est Sényris (ou un scribe écrivant sous sa dictée) qui a formulé l'ordre, Plousas n'y a pas mis la main. Certes, on pourrait objecter que *SB* I, 3 554 et son parallèle 3 555 [7], étiquettes à défunt unique, ne peuvent pas nous renseigner sur la rédaction des étiquettes à défunts multiples. Elles fournissent, cependant, un premier indice, à compléter de quelques arguments de bon sens. Pourquoi l'administration des nécropoles aurait-elle

[1] On peut chercher bien des causes à ces groupages : le désir des familles d'expédier ensemble des morts apparentés, la possibilité d'obtenir des tarifs plus intéressants ou de simplifier des formalités, le souhait des taricheutes de rationaliser les expéditions, la nécessité de tenir compte des « horaires » de la batellerie (*SB* 5 205 : *μὴ οὖν ἀμελήσῃς ἐὰν τὸ πλοῖον ἔλθῃ*), les variations de la mortalité saisonnière (*Le Livre du Centenaire de l'IFAO*, p. 281-286).

[2] Sinon, on ne comprendrait pas que *SB* I, 5 208, précise jusqu'où ce prix a été payé : *τὸ ναῦλον ἀπεδότη ὡς ἰε* (?) *Ψενβελλῶχιν*.

[3] (...) *ἀνενενκε(ῖ)ν αὐτὴν παρὰ ποταμόν*.

[4] Avec *SB* III, 6 011, *P. Gron.* 15, *Stud. Pal.* XXII, 56, *P. Oxy.* VII, 1 068.

[5] Noter l'emploi de *κομίζω*, comme dans *Cod. Just.* III, 44, 15. Même remarque sur *SB* I, 3 555.

[6] *SB* I, 3 555 exprime plus nettement ce rapport entre les mêmes individus par le prescrit épistolaire (*Σενύριος Πλούσᾳ χαίρειν*).

[7] La défunte y est la sœur de Plousas (*Κόμι[σον] τὸ σομάτιον* (...) *τῆς ἀδελφῆς σου*).

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

imposé des procédures différentes, selon qu'on envoyait une ou deux momies? Pourquoi les scribes des taricheutes, chargés de la rédaction dans le premier cas, auraient-ils été, momentanément, dessaisis de cette responsabilité, dans le second? Ç'eût été inutilement compliquer et retarder l'activité des ateliers. L'hypothèse d'une rédaction par les agents des *ναύκληροι*, dans le second cas, rencontre de grosses difficultés : on peut douter que des agents à terre, représentant leurs patrons à tous les points du Nil où accostaient leurs bateaux, soient demeurés en permanence auprès des taricheutes, pour y enregistrer un trafic de momies qui devait être irrégulier et ne constituait certainement pas l'essentiel de leurs activités; en effet, on ne peut imaginer les nauclères soutenant une infrastructure administrative aussi coûteuse; des agents mobiles, passant d'un site à l'autre sur les bateaux de leurs patrons, auraient dû y détenir, en permanence, des réserves d'étiquettes vierges ou en acheter aux taricheutes, pour les momies qu'ils regroupaient ; mais nous ne possédons ni témoignages ni même indices d'une telle circulation des tablettes.

Pour ces raisons, nous préférons imaginer que les mêmes employés rédigeaient les unes et les autres.

§ 16. Les destinataires des momies.

Bataille avait dressé une liste des destinataires connus en 1964, *o.c.*, p. 49 n. 6-13 et 50 n. 1-2. Quaegebeur est revenu sur le sujet, *o.c.*, p. 237, sans la compléter.

Voici une liste mise à jour :

SB I	25 [1], 761, 828 (B) [2], 1 735, 1 737 (B), 1 743, 2 052, 2 639, 3 442, 3 447, 3 556, 3 892, 4 167, 4 971 (?) [3], 5 142 [4], 5 144 [5], 5 201, 5 205, 5 208 [6], 5 538, 5 766, 5 767, 5 774 [7]
SB III	7 043 [8], 7 090, 7 122
SB VI	9 126, 9 211 [9]

[1] *CdE* 53, 359-60.

[2] *Anagennèsis* III/1, 74, n° 21.

[3] Le texte porte *ὑπα παραλαηωι Πετερμούθης καὶ Κεφαλᾶς*. Ce pourrait être une falsification, d'après une tablette authentique (nous l'avons provisoirement maintenu dans notre *CEMG*, p. 37, n° 364).

[4] *ZPE* 14, 69, n° 2.

[5] *CdE* 53, 164-6.

[6] *Anagennèsis* III/1, 83-6.

[7] *CdE* 53, 166 n. 1.

[8] *ZPE* 14, 68, n° 6.

[9] Bataille, *o.c.*, p. 43-6.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

SB XII 11 187 [1]
CEML 217, 236, 236 *bis* [2], 237, 1 103, 1 204 [3].

La plupart sont définis, soit par une parenté (mère sur *SB* I, 4 167; fils sur *SB* I, 5 201; frère sur *SB* I, 5 205 et 5 208 (?); sœur sur *CEML* 237; tante sur *SB* I, 1 735 et 3 892), soit par une profession (*παιανιστής* sur *SB* I, 1 743, III, 7 090; *σιτολόγος* sur *SB* I, 5 142; *ζυτοπώλης* sur *CEML* 1 204), souvent une profession funéraire (entaphiaste sur *SB* I, 25, 3 442, 5 144 ou nécrotaphe sur *SB* I, 761, 3 447, 5 538, 5 766, 5 774 (?), VI, 9 126, 9 211). Presque tous sont localisés dans des villes importantes, Hermonthis [4], Philadelphie [5], Panopolis [6]. Cette mention est donc une simple précaution postale contre des risques d'erreur dans l'acheminement urbain. Il n'est pas impossible que certains employés des nécropoles (entaphiastes, nécrotaphes) aient été, en permanence, chargés de récupérer les momies de certaines familles, communautés ou régions [7].

§ 17. La désignation des défunts.

Les défunts sont très diversement caractérisés.

De rares étiquettes les désignent anonymement (*Υἱὸς τοῦ δεῖνος*, *Θυγάτηρ τοῦ δεῖνος* [8]), sans qu'on sache pour quelles raisons leurs noms ont été passés sous silence.

[1] *Anagennèsis* II/2, p. 199-201 n° XII.

[2] Décalé dans le *CRIPEL* 3, 153.

[3] A cette liste, on peut ajouter (à part, à cause du développement exceptionnel de son formulaire) l'étiquette initialement publiée par D. Mueller, *JEA* 59, 177-8 (corr. Bingen, dans *CdE*, 396) : *Καλλίστῳ ὁπόταν παραγένηται παρά σοι ἡ ταφὴ τοῦ παιδίου μου τήρησον ὡς παραγένωμαι.* De la liste d'A. Bataille, nous avons exclu *SB* I, 3 554, 3 815 et 4 170 : la première étiquette mentionne non un destinataire, mais un transporteur (v. § 15 ici et Bataille, *o.c.*, p. 49, n. 5); les deux autres sont des faux, reconnus comme tels par leurs premiers éditeurs. Nous lui avons ajouté *SB* I, 828 (B), 5 208 et III, 7 043, la première et la troisième après corrections.

[4] *SB* I, 3 892, 5 538.

[5] *SB* I, 2 052, 5 142, 5 144; *CEML* 236, 236 *bis*, 237.

[6] *SB* I, 25, 761, 1 743, 2 639, 3 442, 3 447, 4 167, 5 766, 5 767, 5 774; III, 7 090; *CEML* 217.

[7] C'était peut-être le cas de Panéchatès/-is, qualifié tantôt de nécrotaphe tantôt d'entaphiaste sur *SB* I, 25, 5 766, 5 767, toutes trois de Panopolis. Quaegebeur, *o.c.*, 257, n. 240, a supposé (avec un point d'interrogation) que l'entaphiaste Panisatis/-ès (*SB* I, 3 442, de Panopolis également) puisse être le même.

[8] *CEML* 408 : **Υἱὸς Ἀτρειφιος**
1 151 : **Υἱὸς Διδύμου**
630 : **Θυγάτηρ Ἱρέμνου** etc.
644 : **Θυγάτ(ηρ) Ἀπολλων( )**
Le texte de *CEML* 630 (*CRIPEL* 3, 246) est peu clair.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

D'autres, assez nombreuses, fournissent des noms sans filiation [1], au nominatif (schéma *ὁ δεῖνα*) [2], ou au génitif (schéma *τοῦ δεῖνος*) [3]. Le second tour appelle une réserve. Les éditeurs ont pris l'habitude d'y sous-entendre *ταφή* et de traduire « [*momie*] *de x* » [4]. Mais, pendant l'époque impériale, des « couples » athématiques-thématiques du type **Σαῖψις-Σαίψιος**, **Παχοῦμις-Παχούμιος** se sont formés. **Παχούμιος/Σαίψιος** peuvent, certes, être compris « [*momie*] *de Pachoumis/Saïpsis* », mais, aussi, simplement « *Pachoumios/Saïpsios* ». L'étiquette *SB* I, 4 190 (*BIFAO* 80, 156, § 3) est éclairante à ce sujet. Sur une face, elle porte **Σαίψιος Ἀπολλωνίου** etc., sur l'autre, **Αὐρηλία Σαίψιος Αὐρηλίου Ἀπολλωνίου**, qui garantit l'emploi de la forme thématique [5]. Les schémas de filiation les plus simples mentionnent le père ou la mère, parfois les deux. D'autres, plus complexes, y ajoutent le grand-père paternel et, quelquefois, son ascendant masculin ou féminin [6]. Les filiations uniquement féminines ne sont pas rares, sur une, voire deux générations [7]. Les filiations par les deux géniteurs suivent presque toujours l'ordre père + mère, mais il y a des interversions inexpliquées [8]. Le grand-père paternel semble avoir causé un problème de langue aux rédacteurs, car deux tours coexistent pour le désigner, **Πετεμῖνις Πετεμίνιος τοῦ Πετεμίνιος** [9] ou bien **Πετεμῖνις Πετεμίνιος Πετεμίνιος** [10]. Des indications de parenté collatérale (frère/sœur de *x*, époux/épouse de *x*) [11] complètent parfois les coordonnées précédentes. Placées en fin de séquence, elles sont peut-être de simples suppléments d'information, pour éviter des homonymies ou faciliter des recherches. En règle générale, enfin, les renseignements signalétiques sont nettement plus longs et plus précis sur les étiquettes mentionnant la provenance géographique, ex. celles de Nèsos (ou Nèsos Apollinariados) [12], Psônis, Bompaé (*BIFAO* 80, 163 n. 2). Mais il arrive souvent

[1] Ce qui confirme le peu de souci des rédacteurs d'étiquettes pour la commémoration à long terme (§ 2) : des morts à nom banal (ex. Hôros ou Sarapion) devaient rapidement devenir inidentifiables.

[2] Exemple *CEML* 452 (**Κελλαῦθις**).

[3] Exemples *CEML* 326 (**Χεμπνούθου**) et 430 (**Ἱέρακος**).

[4] Nous avons adopté le même parti en publiant les étiquettes du Louvre (*CRIPEL* 2-5).

[5] La forme thématique **Σαίψιος** est rarissime en face de **Σαῖψις**, en particulier sur les étiquettes de momies (v. par ex. l'index des étiquettes du Louvre dans *CRIPEL* 5, 312).

[6] Exemples *SB* I, 787, 1 173, 3 468, *verso*; *CEML* 822.

[7] Exemple *SB* I, 4 197 : **Σενψενῆσις Ταβῆς Θμεσιῶ(τος)**.

[8] Exemples groupés dans *BIFAO* 80, 159. A la liste qui figure *ad loc.* (*SB* I, 812, 1 194, *Coll. Youtie* II, p. 639-40 n° 105, *CEML* 147, 172, 173, 950), nous croyons probable qu'il faille ajouter *SB* I, 5 200, pour les raisons invoquées *ibidem*, p. 160.

[9] Exemples *SB* I, 787, 1 173; *CEML* 822 (*CRIPEL* 4, 209).

[10] Exemple *SB* I, 3 468, *verso*.

[11] Exemple *SB* I, 5 999.

[12] Tous les éditeurs d'étiquettes paraissent admettre l'équivalence de ces deux mentions. Nous

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

que maladresses et équivoques obscurcissent la désignation des défunts : abréviations intempestives de leurs noms [1], indice de plus du peu de souci commémoratif des rédacteurs qui employaient ces raccourcis à l'usage interne et immédiat de leurs ateliers, sans se préoccuper du futur (§ 2); négligences grammaticales prêtant à confusion [2]; similitude de noms propres et de noms communs [3]. Un problème se pose aussi pour quelques documents où le rédacteur a voulu indiquer à la fois le patronyme du défunt et sa profession. L'ordre normal devrait être *ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος κεραμεύς* [4], mais il semble que la syntaxe ait été, çà et là, perturbée. Les mentions *πρεσβύτερος/νεώτερος*, directement accolées au nom du défunt et intercalées entre celui-ci et son patronyme [5] ont probablement favorisé le passage à une construction moins orthodoxe, *ὁ δεῖνα κεραμεὺς τοῦ δεῖνος*, dont on peut repérer quelques témoignages, peut-être [6]. Seul, Sijpesteijn a vu

en avons maintenu l'hypothèse dans toutes nos recherches sur cette littérature.

[1] Exemples *CEML* 360 : Σενβη( )
377 : Σενπελ( )
397 : Σενπαβ( )

[2] *SB* I, 25 porte Παντωνυμίδα τὴν θυγατέρα τῆς Σύρας, où, à cause de l'article défini, on pourrait préférer la qualification géographique (« *Pantônymis fille de la Syrienne* ») à l'anthroponyme (« *Pantônymis fille de Syra* »). Mais la même étiquette porte ensuite la séquence *τῷ* Πανεχάτῃ *τῷ ἐνταφιαστῇ*, qui interdit d'exclure la seconde hypothèse.

[3] Exemples *CEML* 943 et 1 112 (*CRIPEL* 4, 239 et 5, 263) où Τέκτων et Ἤπητής peuvent être l'un ou l'autre.

[4] Exemple *SB* I, 1 260 : Ψενθασιῆς Ἑλεκοῦτος τέκτων.

[5] Exemple *SB* I, 841 : Ὡρίων πρεσβ(ύτερος) Δράκοντος. Dans d'autres cas, ce peut être un adjectif géographique : *SB* III, 7 722 : Σανσνῶ Χουσίτης Πβήκ(ιος) etc. *CEML* 793 (*CRIPEL* 4, 201) : Ταμεσ. . μῆφις Τεντυρίτης Πουώνσ[ι]ο[ς]. On peut sans doute ranger sous la même rubrique *CEML* 238 (*CRIPEL* 2, 249) : Ἀπολλώνιος τῶν ἀπὸ Κροκοδίλων Ψεουτίωνος.

[6] On est tenté d'interpréter ainsi les séquences suivantes, parmi d'autres : *SB* I, 5 488 : Ψεντουώνσιος ν(εωτέρου) τέκτων Ἀρυώτου; III, 7 038 : Ἄρειος τέκτων Ψεντατρίφιος. *CEML* 30 : Ἀρυώτης ἱερέως τοῦ Ἀρυώτου μητρὸς Θεμαιτ[.]; 230 : Ψάις μυλωνάρχης Σανσνῶτος μητρὸς Σενψάιτος; 279 (A) : Ψάις Πετεαρβοσχίνιος μηχανάριος; (B) : Ψάις μηχανάριος π̣ε̣; 454 : Ψενβήσιος [τα]π̣ε̣[τ]άριος μητρὸς Σενψάιτος etc.

Mais l'interprétation n'est nulle part assurée : τέκτων bien attesté comme nom propre (*Namenbuch*, col. 427, *Onomasticon*, p. 313). pourrait l'être aussi sur *SB* I, 5 488 et III, 7 038; il en est de même pour ἱερέως (*Namenbuch*, col. 147, *Onomasticon*, p. 144), sur *CEML* 30 où il est suivi d'un article défini susceptible d'introduire le nom d'un grand-père paternel homonyme du défunt (*CRIPEL* 2, 176); en revanche, μυλωνάρχης et ταπετάριος, non attestés comme anthroponymes jusqu'à présent, la rendent plus vraisemblable sur *CEML* 230 et 454. D'autres, comme *CEML* 279 (face B détériorée), ne peuvent apporter de témoignage décisif (*CRIPEL* 3, 158). Il est donc probable que nous devions partout rester dans le doute, sauf preuve par le démotique. Le tour ὁ δεῖνα κεραμεὺς τοῦ δεῖνος a dû paraître équivoque aux scribes antiques eux-mêmes, puisque certains l'ont développé en ὁ δεῖνα κεραμεὺς

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

dans la formule *ἀπὸ x* l'indication du lieu de momification [1], les autres commentateurs ont admis qu'elle indiquait la provenance des défunt(e)s; *CEML* 220 [2] paraît en apporter la preuve.

Il arrive que des indications signalétiques soient incomplètes [3]. Un exemple significatif est *CEML* 138 (*CRIPEL* 2 (1974) p. 211), où on lit *Ἀτρῆς Ὥρου τοῦ Ἁρμαχόρου μητ(ρὸς) (lacune) ἱερεὺς ἀπὸ Ψώνεως*. On ne peut expliquer l'inachèvement de l'étiquette.

§ 18. Les étiquettes de momies et la fiscalité.

On possède deux témoignages juridiques de la taxation des cadavres : *Dig.* XI, 7, 37 (De Laet, *Portorium*, p. 426, n. 2) qui illustre, à l'aide d'un cas-limite, la taxation des cadavres, le principe selon lequel *tous* les objets transportés étaient soumis à la douane, et *Cod. Just.* III, 44, 15 (Bataille, *Memnonia*, p. 278), qui révèle l'exonération des cadavres à date tardive; *SB* I, 5 538 [4], semble attester l'acquittement du *portorium*, avant qu'intervînt cette exemption.

Nous savons aussi, grâce à *OGIS* II, 674, 30-31, que des droits particuliers pouvaient peser sur les momies qui empruntaient des routes à juridiction spéciale, comme celle de Coptos à la Mer Rouge [5].

§ 19. Les étiquettes et la topographie.

Les étiquettes découvertes dans des fouilles organisées sont rarissimes. Mais nous ne croyons pas que notre ignorance quasi-générale des lieux de trouvaille soit d'une gravité extrême, les données textuelles étant, ici, plus importantes que celles de l'archéologie. Ainsi, une étiquette bilingue, aux coordonnées archéologiques exceptionnellement précises (*CdE* 50, 37), ne nous révèle rien des attaches de son titulaire, Pasô. *Ὁ δεῖνα εἰς x*

υἱὸς τοῦ δεῖνος (*SB* I, 801, 3 506, 5 385; III, 7 040; *CEML* 208), afin d'éliminer toute incertitude. On aurait pu, en effet, y voir l'expression d'une subordination (« *x potier aux ordres d'y* »).

[1] *ZPE* 40, 151 n. 3.

[2] *Ibidem*, 151-2.

[3] Exemple *CEML* 449 (B) au § 15.

[4] *Anagennèsis* II/1, 23-30.

[5] Uxkull-Gyllenband, *BGU* V/2, p. 63. Le commentaire de De Laet, *o.c.*, p. 330, n. 3, doit être amendé : la séquence *ταφῆς ἀναφερομένης καὶ καταφερομένης* ne peut être traduite « *pour un cortège d'enterrement (aller et retour)* ». Le mot *ταφή* y a certainement le sens de « *momie* », bien attesté partout ailleurs en Egypte (Bataille, *Memnonia* p. 221) et la taxe n'était pas acquittée deux fois (aller et retour), mais une seule, quel que fût le sens du transport (vers la montagne ou la vallée).

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

(« *un tel à destination de x* ») ou ἀπὸ *x* (« *un tel originaire de x* ») sont donc les seules données utilisables.

Une étiquette εἰς *x* a fatalement été rédigée ailleurs qu'en *x*, terme du voyage doté d'une nécropole. Quand *x* est une localité mal connue (ex. Persina (?) [1], Trikatanis [2], Psenbolôchis), l'information n'est pas négligeable. Certains sites, Bompaé, Psônis, Nèsos (Apollinariados), Triphion etc. sont toujours précédés d'ἀπό [3], preuve qu'ils n'avaient pas de nécropoles et que leurs habitants devaient envoyer les morts à Sohag. C'est une autre information sur la topographie funéraire de l'Egypte romaine. Nécropoles et taricheutes fonctionnaient en association; ces morts devaient donc arriver à Sohag en σώματα γυμνά, pour y être étiquetés, momifiés, inhumés. Deux constatations semblent confirmer cette hypothèse : ἀπό est généralement accolé à des noms de villages modestes (bourgades mentionnées plus haut, hameaux (*epoikia*) [4]), sites qui n'ont produit que quelques étiquettes [5]; les toponymes qui suivent ἀπό sont parfois abrégés : ainsi, la mention ἀπὸ τῆς Νήσου (« *originaire de l'île* ») [6], inintelligible vu le nombre d'îles qui parsemaient le Nil (carte de Gauthier, *BIFAO* 4, pl. 1 et toponymes en *T(h)mou(n)*- d'après le copte ⲧⲙⲟⲩ « *l'île* »), pouvait être employée sans gêne, si elle était rédigée après réception des corps : les scribes savaient quelle île ils désignaient et n'avaient pas à être clairs pour d'autres [7]. A Panopolis, des étiquettes εἰς *x* côtoient des étiquettes ἀπὸ *x* [8]. Importante à l'époque romaine, cette ville a dû connaître des mouvements d'émigration plus considérables que les petits villages du voisinage, Bompaé, Psônis etc., à peuplement rural et sédentaire. Des Panopolitains ont dû mourir nombreux à l'extérieur et leurs corps

(1) Nominatif inconnu.

(2) Est-ce la même localité que Trinkatan (*SB* I, 4 386)?

(3) On ne peut opérer que sur les sites connus par un nombre élevé d'étiquettes.

(4) *Epoikia* d'Ailouriôn, d'Hèrôn, de Thaèsis, de l'île Apollinarias, de Pachoumis, de Skordôn.

(5) Ainsi Bosôchis, Hermontsidè, Thmomparè, Thmonpnèsis, Thmonkéraïkis, Mègis, Pandaroi/ Pandara (?), Panésauris, Pèinsinoï, Tanyaïthis, Témentny, Térythis, Tmoupaei, Phénébythis, Psentébakis, Psikô, Psinomounis, Psintéô. Fait révélateur, quand un qualificatif leur est accolé, ces agglomérations sont appelées villages (κώμη).

(6) Exemples *SB* I, 5 699; III, 7 734, 7 735.

(7) Ce qui expliquerait aussi l'abondance des abréviations (βομ' βπαη, ψω, ψωνε) qui contraste vigoureusement avec la transcription intégrale des toponymes dans les textes d'expédition souvent complétés de la mention de leurs nomes (ex. *SB* I, 5 203, 5 773; III, 7 437; XII, 10 835-10 836). Raisons probables de ce soin : certains individus décédant loin de leur *idia*, il fallait éviter les confusions par homonymie et préciser la localisation de villages dont le nom n'était pas forcément connu de tous, d'un bout de l'Egypte à l'autre.

C'est pour les mêmes motifs que nous avons classé ἀπὸ Σκόρδωνος, (*CEML* 179 (*CRIPEL* 2, 225-6)) avec ἀπὸ ἐποικίου Σκόρδωνος,

(8) εἰς II. ex. *SB* I, 761; 1 206.

ἀπὸ II. ex. *SB* I, 1 611; 4 172.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

revenaient se faire étiqueter et momifier dans leur ville d'origine. Quand un défunt est qualifié d'un adjectif géographique (ex. Πανοπολίτης [1], Τεντυρίτης [2], Χουσίτης [3]), il nous paraît probable que cet adjectif doive être compris en un sens étroit : ὁ δεῖνα Πανοπολίτης ne devait pas signifier « *un tel du nome Panopolite* », l'expression, trop large, n'aurait pu servir d'adresse; nous supposons qu'elle ne couvrait que la ville et équivalait à εἰς/ἀπὸ Πανῶ. Quand le toponyme est juxtaposé, sans préposition, au nom des défunts [4], on ne peut reconstituer les mouvements des corps ni repérer à quel point de leurs éventuels déplacements leurs étiquettes ont été rédigées. Philadelphie [5] présente la particularité d'avoir eu un port fluvial, Kerkè (J. Quaegebeur, *o.c.*, 250 n. 183). L'agglomération était assez importante pour qu'il n'y ait pas à s'étonner, aujourd'hui, du même côtoiement εἰς/ἀπό. qu'à Panopolis. Certains défunts sont « *à expédier à Philadelphie* » [6] ou « *à expédier à Kerkè, vers Philadelphie* » [7]. On est tenté de supposer des transports, terrestres dans le premier cas, fluviaux dans le second [8], de corps rapatriés vers la nécropole de la ville. Ceux qui sont déclarés « *originaires de Philadelphie, à expédier à Kerkè* » [9] font problème [10].

Les étiquettes sans mentions topographiques (les trois quarts au moins de cette littérature) ne peuvent avoir voyagé : sans elles, les transporteurs n'auraient pu les utiliser.

[1] Exemple *SB* I, 1 268.

[2] Exemple *CEML* 793 (*CRIPEL* 4, 201).

[3] Exemple *SB* III, 7 722.

[4] Schéma ὁ δεῖνα Πανῶν : ex. *SB* I, 1 734, 3 663, 4 970, 5 554, 5 724.

[5] *SB* I, 1 214, 2 052-2 054, 5 140-5 145; VI, 9 126; *CEML* 236-237 (*CRIPEL* 2, 247-9) et 236 *bis* (*CRIPEL* 3, 153). *SB* I, 1 214 et VI, 9 126 portent Φιλάδελφος au lieu de Φιλαδελφια. Nous pensons qu'il s'agit de la même localité (Harrauer, *CdE* 56, 308), malgré les deux rubriques distinctes de Preisigke, *Wörterbuch* III, *Abschnitt* 16 a, et Kiessling Rübsam, *Wörterbuch* III, *Abschnitt* 16 a. A. Wessely, *Topographie des Faijûm*, p. 154, qui ne voyait pas de raison de supposer deux agglomérations différentes, on peut ajouter qu'aucun texte nouveau ne permet de trancher, mais que les morts de *Philadelphos* (ex. *SB* VI, 9 126) passaient par Kerkè comme ceux de *Philadelphia*.

[6] *CEML* 236, 236 *bis*.

[7] *SB* I, 5 145; *CEML* 237.

[8] Sur *SB* I, 5 145, l'ordre des toponymes est inverse : « *Vers Philadelphie. Sarapion vers le port de Kerkè* ». Nous croyons vraisemblable cependant que Sarapion ait été, lui aussi, inhumé à Philadelphie : le rédacteur a dû indiquer d'abord le *terminus*, puis le nœud de communications par où passer. C'est une logique dont nous sommes toujours coutumiers, sur nos panneaux d'informations (« *direction x via y* »).

[9] *SB* I, 1 214; VI, 9 126.

[10] Quelques étiquettes εἰς *x* mentionnent un nome sans détermination plus précise. On se demande comment les défunts ont pu être acheminés : *SB* I, 2 640, 3 447; *CEML* 213 (Panopolite); *SB* I, 3 965 (= III, 7 084), 3 966, 3 967 (Arsinoïte); *SB* III, 7 037 (Latopolite); *SB* V, 8 077 (Apollonopolite).

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Nous supposons qu'elles ont servi seulement pour des défunts momifiés et inhumés dans la nécropole du lieu où ils avaient vécu; on comprend mieux, ainsi, leur pauvreté en indications généalogiques, peu utiles pour des morts connus.

§ 20. Les transporteurs.

Nous avons déjà signalé (§ 15) une mention probable de transporteur sur *SB* I, 3 554-3 555, mais la seule étiquette, à notre connaissance, qui atteste sûrement l'intervention directe de l'un d'eux est *SB* I, 4 167 : Ἑρμήφῃ ὶs Πανῶ(ν) πόλιος (sic) παραδώσω αὐτὸν Πaταροῦφι καὶ Ταneαῦ μητρὶ αὐτοῦ. La première personne παραδώσω prouve que le transporteur a rédigé ou dicté le texte, le futur de l'indicatif, que la rédaction a eu lieu avant la remise du corps aux destinataires. Bataille, *o.c.*, p. 49, a supposé que « *la rédaction est l'œuvre des agents des ναύκληροι quand l'étiquette est relative à plusieurs momies groupées sous le même bordereau d'expédition* ». *SB* I, 4 167, qui ne concerne qu'un seul défunt, pourrait infirmer cette opinion, s'il avait un nauclère pour auteur.

§ 21. Les monogrammes.

CEML 1 020 (*CRIPEL* 5, 242) apporte un nouveau témoignage du monogramme ⸸, postérieur aux remarques de Quaegebeur, *o.c.*, 240, n. 80 :

(A) Πετεχῶν Διδύμου μη(τρὸς) Θαμείνιος χρυσοχόου ὡς (ἐτῶν) νδ (ἔτους) β̄ Καίσαρος
(B) Πετεχῶν ⸸

Ecrite en 29-28 ᴬ (Bureth, *Titulatures impériales*, p. 21), c'est l'une des plus anciennes étiquettes grecques datées précisément [1]. Le monogramme ⸸, à cette date, ne peut avoir abrégé ici que le mot χρυσόχοος. Mais alors, est-il absolument certain que l'étiquette *Lef.* 687 [2] soit un document chrétien?

[1] V. le tableau des dates dans *BASP* 18, 111. Il faut probablement mettre cette étiquette en parallèle avec *CEML* 790, de la même année, (*CRIPEL* 4, 200), où le défunt pourrait avoir été le père de Pétéchôn :

(A) Διδυμος Ἡρακλ(ε)ίδου χρυσοχόου (ἐτῶν) πε β (ἔτους) Καίσαρ(ος).
(B) Ψενθατρῆς.

[2] Lefebvre, *Recueil des Inscriptions grecques chrétiennes d'Egypte*, p. 135 : Ψενθηοῦς Ἀπολλωνιου Πατσῆτος ⸸.

Nous avons préféré ne pas l'insérer dans notre liste des étiquettes chrétiennes, *BIFAO* 80, 167, n. 1.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

En conclusion, il reste beaucoup à faire sur les étiquettes. Nous ne retiendrons, ici, que deux exemples :

— le sens des textes, d'abord : il y a, çà et là, encore bien des obscurités à éclaircir. Certaines se limitent à une courte séquence, ex. les séquences *ὁ τοῦ τάφου, ἴδιος τοῦ τάφου* sur deux tablettes du Louvre [1], d'autres s'étendent à l'ensemble de la phrase [2];

— la frontière entre étiquettes et documentation funéraire, ensuite : des documents sont impossibles à classer, ex. le *P. Haun.* II, 44 (1981). Cette tablette de bois, intitulée « *incised christian mummy label or grave stele* » (*o.c.*, p. 73-4), a suscité la gêne de son éditeur : « *The classification of the object presents a problem. The shape and the string hole point to its being a mummy-label, but the contents are those of a funerary stele* ». Le tour épigraphique *ἐκοιμήθη* apparaît aussi sur *CEML* 1 115 (*CRIPEL* 5, 264). Dans le compte-rendu qu'il en a fait, *RHD* 61, 166, Mélèze-Modrzejewski a suggéré d'y voir un brouillon « *avec un texte* (*chrétien*) *qui pourrait être celui d'une épitaphe* », de même type que la tablette du Brooklyn Museum, Herbert, *Greek and latin inscriptions in the Brooklyn Museum*, p. 60-1, n° 31, commentée dans *Anagennèsis* I/2, p. 198-200. Ce n'est pas convaincant : *Herbert* 31 présente tous les traits d'une stèle, sauf le support (bois au lieu de pierre), *P. Haun.* II, 44, tous les traits d'une étiquette, sauf la phraséologie. Si *Herbert* 31 était un brouillon de stèle, on resterait dans le domaine de l'épigraphie. Si *P. Haun.* II, 44 l'était aussi, il serait à ajouter à la liste des contacts supposés entre épigraphie funéraire et étiquettes (*Anagennèsis* I/2, p. 196 § 2). On ne peut donc pas mettre l'un et l'autre sur le même plan.

[1] *CEML* 186 et 338 (*CRIPEL* 2, 228 et 3, 174).

[2] En voici deux exemples :

1 — *CEML* 22 (*CRIPEL* 2, 174) : *Ψενσέψις νεώτ(ερος) Ἀρυώτου μητ(ρὸς) Τασευτος ἀπὸ Βομπαὴ υἱὸς Σακίνιος.* Nous avons supposé (commentaire *ad loc.*) que *υἱὸς Σακινιος*, de la même main que le reste du texte, qualifiait le défunt Psensaïpsis et indiquait un second nom d'Haryôtès. On pourrait aussi voir en *υἱὸς Σακινιος* le tiers qui se serait occupé du corps de Psensaïpsis. *CEML* 906 (*CRIPEL* 4, 230), qui porte d'abord *Ἀρτεμίδωρος Ἰσιδώρου π(ρεσβυτέρου) μητρος Σεναρυώτιτος Ἀρτεμιδώρου π(ρεσβυτέρου)*, puis, d'une autre main, *υἱὸς Ἰσιδωρος π(ρεσβύτερος)*, fournit peut-être un parallèle.

2 — *CEML* 425 (*CRIPEL* 3, 195-6) se présente matériellement ainsi : *ταβης*
σενπαχομος
ψαιτος μη̄

Nous avons évoqué, *ad loc.*, deux possibilités : omission d'un matronyme l. 3, confusion *Σεν-/Ψεν-* l. 2. Si Senpachomôs était la mère de Tabès, il y avait assez de place, l. 1 à droite, pour loger *μη̄*; pour un hellénophone, la disposition de ce texte devait être incohérente.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

La variété des formulaires [1] est typique de cette littérature privée, qui semble avoir toujours échappé à l'action uniformisatrice de l'administration. Elle permet d'imaginer d'autres développements à cette recherche [2].

CORRIGENDA

— *Corpus des étiquettes de momies grecques*

N° 126 p. 22 : Ἀπόλ(λ)ωνι
N° 174 p. 25 : Μνηστὸν
N° 240 p. 29 : Σενσανσνῶς
N° 285 p. 32 : Τσεναρ ( )
N° 675 p. 57 : Πετερμου (θ)
N° 703 p. 59 : Ὡριγε ( )
N° 713 p. 59 : Ῥενφρώφριος
N° 730 p. 60 : Παχομ ( )
N° 864 p. 69 : Ἀχίους
N° 1 127 p. 85 : ἐλευ ( )
N° 1 129 p. 85 : Διδυμ ( )

[1] Un exemple : nous avons relevé plus haut (§ 9) que les groupages de momies sont ordinairement signalés par la coordination ou des indications de parenté, *ὁ δεῖνα καὶ ὁ δεῖνα, ὁ δεῖνα μετὰ τοῦ δεῖνος* etc.; mais *SB* I, 5 379 présente une distribution insolite des personnages, fille sur A, mère sur B : (face A) *Ταβεῖτος μητρὸς Σενατρῆτος γυ(ναικὸς) Καλυκᾶ ἱερέως* (face B) *Σενατρῆτος γυ(ναικὸς) Καλυκᾶ ἱερέως ἀπὸ Νήσου.*

[2] Nous avons délibérément laissé de côté les dessins et gravures qui ornent quelques étiquettes : ils doivent faire l'objet d'une étude de F. Baratte. Bataille, *o.c.*, p. 44 et n. 4, voyait en eux des moyens destinés à « *permettre aux artisans funéraires et aux familles de mieux identifier les momies* » et y insérait la graphie inverse (de droite à gauche), qui caractérise *SB* I, 753 (*Ατρῆς Ατρῆτος*). Un procédé d'identification n'atteint son but que si un détail a une chance de ne pouvoir être inventé par d'autres. C'est donc dans les dessins que les originalités individuelles pouvaient le mieux s'exprimer. Pour que la graphie inverse fût efficace, il fallait qu'un seul atelier de taricheutes la pratiquât, dans toute l'Egypte. Or, il n'est pas vraisemblable de supposer l'existence d'accords entre ateliers, sur ces pratiques. Pour expliquer *SB* I, 753, on peut imaginer une méprise de scribe habitué au démotique (mais il n'y en a pas d'autre exemple, à notre connaissance, et elle révèlerait une surprenante inexpérience) ou l'œuvre d'un faussaire moderne ignorant l'ordonnancement des lettres grecques (mais les faussaires nous ont habitués à plus d'habileté). Nous avons maintenu cette étiquette en attente, dans notre *CEMG*, n° 12, p. 15.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

N° 1 161 p. 87 : Μιχαλοῦς
N° 1 222 p. 91 : Ῥομπνάβρε
N° 1 352 p. 99 : Ἀπολλωνίου
N° 1 397 p. 101 : 130-131[P]
N° 1 426 p. 103 : Σισόις
N° 1 480 p. 107 : Θμεσιόις
N° 1 561 p. 111 : Θμεσιόις
N° 1 718 p. 126 : Ψεϊνε
N° 1 772 p. 130 : Ταλῶς
N° 1 779 p. 131 : Τουώνσιος
N° 1 821 p. 134 : Κολλου[θ . .]
N° 1 945 p. 147 : Ἀνναϊτ( )
N° 2 003 p. 153 : Ὀρσενούφιος
N° 2 079 p. 160 = *SB* I, 3 556, non 3 557
N° 2 180 p. 175 : [. . .]ωνος

— *Anagennèsis II/2*, p. 195, lire : « *Sur SB 5 469*, Μλάνος *n'est peut-être qu'une faute pour* Μέλανος. *Dès lors, on rapprochera de SB 7 061* ».

— *Anagennèsis* III/1, p. 122 : lire Ψάϊς μυλωνάρχης.

BIFAO 86 (1987), p. 37-89 Bernard Boyaval
Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net